

---

## **Chlordécone : le poison persistant d'un paradis sur terre. Une investigation menée sur le territoire de la Guadeloupe**

**Auteur :** Dessi, Julia

**Promoteur(s) :** Vanesse, Marc

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

**Année académique :** 2022-2023

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/17558>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Faculté de Philosophie et Lettres

Département Médias, Culture et Communication

**Chlordécone : le poison persistant d'un  
paradis sur Terre**

Une investigation menée sur le territoire de la Guadeloupe

Mémoire présenté par Dessi Julia  
en vue de l'obtention du grade de  
Master en journalisme, à finalité  
spécialisée en investigation multimédia

Année académique 2022 - 2023

Le texte qui suit porte sur le « DOSSIER CHLORDÉCONE : Le poison persistant d'un paradis sur Terre. Impacts sur les Antilles françaises depuis 1973 ». Il est disponible à l'adresse suivante : <https://juliadessi1409.wixsite.com/chlordecone>. Il est également disponible, en version texte par mesure de précaution, sans les capsules audiovisuelles qui l'accompagnent, dans la partie VII. Annexe, point 3.

« On ne devient pas journaliste. On naît journaliste. Enfin je le crois. Ce métier n'en est pas un, il n'est pas même une vocation, il est simplement une inclination naturelle de l'être. Un désir de liberté, une appétence de sensations et d'émotions, une curiosité ouverte à tous vents, un tempérament indépendant, vous forcent à faire un pas de côté, à regarder la vie des gens et la marche du monde d'un œil gourmand avant de tenter d'en rendre compte ».

Jacques Merlino, *Profession reporter, Carnets de route 1973/1998*

# SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1. PRÉSENTATION DU SUJET.....	3
2. CHOIX DU SUJET.....	5
<b>II. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
1. STRUCTURE DU DOSSIER PRÉSENTÉ.....	13
2. COLLECTE D'INFORMATIONS.....	14
3. ASPECT BIMÉDIA.....	21
<b>III. ENQUÊTE.....</b>	<b>24</b>
1. REMISE EN CONTEXTE.....	24
2. HYPOTHÈSE DE BASE.....	24
3. LE JOURNALISME DEBOUT.....	26
4. UNE NUANCE À SOULIGNER.....	31
5. DROIT DE RÉPONSE.....	33
6. ENTRE L'EXCITATION ET L'APPRÉHENSION.....	35
<b>IV. CONCLUSION.....</b>	<b>40</b>
1. RÉFLEXION SUR LA CRÉATION.....	40
2. RÉFLEXION SUR UNE PROFESSION EN MOUVEMENT.....	41
3. LE MOT DE LA FIN.....	47
<b>V. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>50</b>
1. OUVRAGES.....	50
2. RAPPORTS SCIENTIFIQUES.....	51
3. ARTICLES JOURNALISTIQUES.....	51
4. RESSOURCES EN LIGNE.....	52
5. RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	53
<b>VI. ANNEXE.....</b>	<b>54</b>
1. ENTRETIENS RÉALISÉS.....	54
2. REMERCIEMENTS.....	55
3. ARTICLES TEXTE SANS LA MISE EN FORME DU SITE INTERNET.....	56

# I. INTRODUCTION

## 1. PRÉSENTATION DU SUJET

Ce travail consiste en un compte-rendu détaillé et argumenté des recherches que j'ai effectuées en Belgique, puis dans les Antilles françaises, spécifiquement en Guadeloupe de mars 2022 à mars 2023. Ces recherches ont donné lieu à la rédaction d'un article journalistique volontairement vulgarisant. L'analyse de ce travail permet également d'introduire une réflexion personnelle à propos de la démarche et des styles journalistiques utilisés, à savoir : l'interview, le reportage, l'investigation et la stratégie bimédia. Il s'agit d'un écrit qui ne se veut ni exhaustif, ni purement scientifique<sup>1</sup> (même s'il relève bien de la science de l'information et de la communication). En effet, la problématique demeure vaste et soulève des questions bien plus profondes que la seule intoxication des résidents des terrains contaminés par le chlordécone, point de départ de ladite investigation. Le but n'est pas non plus de rendre une oeuvre historique détaillée comme en regorge la littérature française mais de rencontrer et d'interroger les victimes qui se battent pour que les préjudices subis soient reconnus, indemnisés et dans le meilleur des cas, réparés (les auteurs présumés des faits, sans compter leurs descendants, appartenant pour la plupart au siècle dernier). C'est avec et grâce à elles que nous pouvons tenter de comprendre le passé, pour mieux appréhender le présent et le futur.

Ce sujet soulève un pan infini de problématiques, dont certaines demeureront sans réponse. Là, réside sans doute l'aspect le plus frustrant dans un travail de si longue haleine. Le cruel manque de documentation (autre que purement scientifique) sur la question la rend encore plus compliquée à comprendre, à tel point que les médias belges (et même certains médias français) n'avaient jamais mentionné le scandale dans leurs journaux, jusqu'à récemment. Pour autant, même en passant la frontière, la polémique demeure parfois inconnue des habitants. Même les touristes les plus intéressés peuvent passer à côté de

---

<sup>1</sup> Selon le dictionnaire en ligne [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr), la science se définit comme un « Ensemble cohérent de connaissances relatives à certaines catégories de faits, d'objets ou de phénomènes obéissant à des lois et/ou vérifiés par les méthodes expérimentales ». Au pluriel, les sciences se définissent comme les « Disciplines scolaires et universitaires comprenant la physique, la chimie, les mathématiques, la biologie, les sciences de la Terre, par opposition aux lettres et aux sciences humaines ». C'est selon cette seconde optique que j'emploierai strictement, tout au long de ce travail, les termes « science », « scientifique » et tous leurs dérivés.

l'information. Cette histoire tue, étouffée, masquée, est celle de centaines de milliers d'Antillais, qui eux-mêmes n'avaient pas conscience du danger qu'ils encouraient il y a encore quelques décennies. Cette occultation du conflit qui oppose maintenant les présumés coupables aux victimes mérite, elle aussi, d'être mise en lumière. Il s'agit donc non seulement d'une volonté de faire découvrir le scandale à celles et ceux qui n'en ont jamais eu connaissance mais également d'utiliser les moyens médiatiques afin de porter la voix de celles et ceux qui ont encore des revendications à formuler.

Au-delà de ce scandale, la cause environnementale de cette Histoire ne peut évidemment être passée sous silence. Alors que les Caraïbes sont toujours considérées dans le monde entier comme une destination de rêve, les habitants ont vu leur archipel se faire malmener des années durant, dans la plus grande ignorance du monde extérieur, pour l'enrichissement de grands patrons et producteurs aux ambitions bassement mercantiles. Ces mêmes ambitions qui empêchent aujourd'hui marins, agriculteurs, maraîchers, etc. de récolter les fruits exotiques de leur dur labeur, sous peine de s'empoisonner et d'empoisonner les leurs.

Ce sujet semble enfin vouloir éclore, une bonne fois pour toutes. Médiatisé de plus belle depuis novembre 2022, il a été traité activement, notamment dans la communauté scientifique, en raison d'une décision judiciaire récemment annoncée sur la place publique. Il en est question dans le quatrième article du dossier. Le but général, en traitant cette problématique, a été celui de l'instruction à un public non averti, la vulgarisation du scandale au travers de plusieurs articles aux angles journalistiques divers. C'est-à-dire l'histoire de cette molécule en bonne et due forme mais, pour rappel, pas au sens strict du terme « historique » ou « scientifique ». Il découle en effet de ce scandale maintes questions impossibles à traiter de manière complète dans un ouvrage concis tel qu'un mémoire.

La pollution environnementale en constitue l'axe principal. Elle en est le commencement et une des terminologies logiques de cette histoire. C'est par elle que le scandale éclôt et se propage. Par la suite, l'intoxication de la population vient jouer un rôle central, puisque l'Homme ne semble toujours pas comprendre qu'il ne peut survivre dans un monde dont il ne prend pas soin. Particulièrement présente dans les débats actuels, elle est en effet un des sujets auxquels tous les journalistes actuels se retrouveront confrontés. Et puisqu'il y a eu dégâts, les personnes lésées demandent réparation. L'approche juridique entre

dans la suite logique de la rédaction de ce travail : où en est-on à l'heure actuelle et surtout, où n'est-on pas, puisque le scandale semble loin d'atteindre sa courbe descendante. Dans cette dernière approche, l'avenir des citoyens a été mis en avant pour tenter d'apporter des réponses à ceux qui en espéraient encore. C'est dans cet ordre que j'aborderai passé, présent et éventuels futurs du scandale du chlordécone.

## **2. CHOIX DU SUJET**

### **2.1. La prévalence de l'investigation journalistique**

Le choix de ce sujet a été motivé par plusieurs raisons personnelles qui ont guidé la réalisation de ce mémoire du début à la fin. Tout d'abord, notons un attrait prononcé pour le journalisme d'investigation. Selon moi, il reste un des rares styles du journalisme à ne pas prendre une ride au fil du temps. Là où les colonnes des journaux papier regorgent de reportages, d'interviews et d'éditoriaux qui se noient dans la masse, là où les journaux radio et parlés lassent les nouvelles générations, les formats d'investigation semblent remporter la palme de l'intérêt du public. Les enquêtes forment une classe à part entière du journalisme, grâce à un contenu allant plus loin que l'actualité générale, alors que l'environnement médiatique évolue aujourd'hui en un flux saturé d'informations instantanées.

Le journalisme d'investigation se base sur une recherche, une analyse et une vérification des faits approfondies, ce qui en fait le style le plus exigeant du panel journalistique. Sans cesse en quête de vérité, il vise à l'offrir à son public grâce à des moyens auxquels des amateurs peuvent difficilement avoir recours. Il agit de nos jours comme une aide à la transparence et à la démocratie dans la société. Souvent révélateur de corruptions, de malversations et de magouilles de hautes instances ou d'individus lambdas mal intentionnés, ce procédé effraie souvent les auteurs d'actes répréhensibles : les journalistes les inquiètent. Des sujets aux apparences anodines qui se révèlent problématiques, des vérités enfouies, cachées par des instances de pouvoir au détriment d'autrui, révélées par des journalistes motivés uniquement par l'intérêt général, quoi de plus excitant ?

Comme le souligne Yves Agnès dans son « Manuel de journalisme »<sup>2</sup>, bible des jeunes (et anciens) journalistes, la recette pour une enquête de terrain bien rodée passe par plusieurs ingrédients indispensables : ajoutez dans votre récit les événements, les chiffres, les déclarations, les extraits de documents, les éléments de reportage et éventuellement les tests, tant de mots simples pour un travail colossal. La Recherche fouillée, la preuve par soi (un concept de Jacques Mouriquand<sup>3</sup>), des articles bien léchés, l'investigation journalistique amène au journaliste qui la pratique son lot de défis et de découvertes. On peut donc aisément souligner que le journalisme d'investigation va au-delà du superficiel et habituel papier qu'un journaliste pressé doit rendre dans les plus brefs délais. Dans une société où l'instantanéité fait loi, elle demande plus de temps, plus de travail, plus de rigueur. Elle est la « forme la plus achevée du métier d'informer »<sup>4</sup>.

## 2.2. L'opportunité de voyager

La deuxième raison qui a justifié le choix de la problématique du chlordécone semblera sans doute la moins déplaisante. Comment parler des Antilles sans s'y rendre ? Échappatoire ou terrain de jeu pour jeune apprentie journaliste passionnée, l'affaire bien trop peu médiatisée dans nos contrées a su subvenir au bon moment aux exigences de ce travail. Les besoins de reportages et d'interviews m'ont permis de voyager autour de la Guadeloupe sur des périodes répétées entre mars 2022 et mars 2023. Comment un journaliste derrière son écran pourrait-il rendre compte d'une situation qu'il n'a jamais eu l'occasion d'observer de ses propres yeux ?

Outre les faits historiques passés qui demeurent inobservables par définition, il est important de sortir et de s'imprégner de l'ambiance à propos de laquelle on souhaite discourir. Sans aucun doute, le voyage est la plus belle école de la vie. Nul manuel, nul documentaire n'aurait pu enseigner les leçons apprises (et que j'espère avoir pu transmettre) durant ces

---

<sup>2</sup> Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, éd. La Découverte, coll. « Grands repères / Guides », 2008, pp. 305-310.

<sup>3</sup> Jacques Mouriquand, *L'enquête*, coll. « Les guides du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes », 1994.

<sup>4</sup> Marc Vanesse, *Le journalisme d'investigation et l'accélérateur de particules informatives*, 2011, p. 5.



voyages. Découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles cultures et de nouvelles façons de penser ont été des expériences éminemment formatrices pour moi. Pourquoi l'Antillais est-il si attaché à son *jaden kreyòl* ? Comment les habitants de « l'île aux belles eaux » réagissent-ils lorsqu'ils ne peuvent plus en consommer ? Pourquoi et comment l'histoire coloniale impacte-t-elle encore la vie dans les Antilles ? Ces questions ont été étudiées et trouveront des tentatives de réponses dans ce travail.

Je me suis donc rendue sur place, à l'instar des grands enquêteurs qui ont composé le livre de Gilles Labarthe, « Reportages de l'autre côté du monde »<sup>5</sup>. Cet ouvrage compact s'est révélé très inspirant, bien avant de devoir rédiger ce travail, dans la manière d'aborder un sujet loin de chez soi, de le rédiger et de le mettre en page. Il dispose également d'un cahier photo, qui a sans aucun doute influencé les différents médiums utilisés lors de la réalisation de l'article lui-même.

### 2.3. Casser les codes mais respecter la profession

Le troisième motif est une volonté d'apporter une pierre à l'édifice. Mais pas n'importe laquelle. Le paysage journalistique est frappé depuis bien trop longtemps par une crise de confiance de la part de son public. Plusieurs raisons peuvent en être la cause. L'ère des *fake news* nous est bel et bien contemporaine. En tout cas, nous n'en sommes qu'au début. Avec l'essor des sites internet amateurs et des blogs en tous genres, le citoyen lambda a accès à son espace personnel d'écriture ouvert au monde entier. Notons également que le réseau mondial internet a permis une accélération exponentielle de la vitesse à laquelle se répandent les informations sur la planète. Loin de nous est l'époque des crieurs publics distribuant les journaux papier, avec en main les actualités des derniers jours. Mais il serait injuste de ne blâmer que les amateurs (ou Donald Trump), en les accusant d' uniques diffuseurs de *fake news*. Les professionnels du secteur sont de nos jours bien souvent impliqués dans des erreurs majeures. Une faute et c'est toute la profession qui en prend pour son grade, sans parler du média ayant osé relayer l'information.

---

<sup>5</sup> Gilles Labarthe *et al.*, *Reportages de l'autre côté du monde*, éd. d'en bas & DATAS agence de presse, 2013.

Il est donc nécessaire pour nous, futurs, jeunes et journalistes aguerris, de s'assurer de la solidité des arguments que nous couchons sur le papier (et sur les écrans). Une autre piste concernant la chute du crédit que donne le public aux journalistes semble résider dans le sensationnalisme de certains organes de presse. Spécialistes du scandale, gros titres moqueurs et aguicheurs, scoops sans précédents, nombre sont ceux qui se retrouvent déçus par ce qui se cache après la couverture. Le public est donc amené à considérer les informations qui lui parviennent avec plus de scepticisme. Acquérir des informations de manière déloyale est également monnaie courante dans une course à l'exclusivité. Il relève de l'éthique du journaliste de faire preuve de bon sens (comme l'indique le Code de déontologie journalistique belge<sup>6</sup>). Le manque de transparence à propos des instances dirigeantes des groupes de presse peut également conduire à des informations biaisées par la ligne éditoriale.

Enfin (et ce point a été très justement relevé par Yves Agnès dans son « Manuel de journalisme »), les journalistes ne parlent que de ce qui va mal, ils sont toujours négatifs<sup>7</sup>. Cette idée reçue est à la fois erronée et très répandue dans notre société. On doit cependant concéder qu'un évènement banal, qui se déroule sans embûche, fera couler bien moins d'encre qu'une catastrophe mondiale. Des étapes parfois bâclées, par pression, manque de temps, besoin de gonflette pour atteindre le nombre exigé de caractères. Sur ce sujet, il est nécessaire de remettre en question non seulement le sérieux du journaliste mais également les conditions de travail dans lesquelles il doit exercer.

Dans son ouvrage à destination des étudiants, des enseignants et des détenteurs de la carte de presse, Benoît Grevisse dresse un portrait de l'éthique et de la déontologie réalisable à l'échelle humaine. Sur sa dernière de couverture, le résumé nous suffit à comprendre l'esprit du Docteur : il y « [...] lie la question de la déontologie à celle de l'identité professionnelle des journalistes. Le métier journalistique ne constitue pas une profession unifiée, les journalistes se condamnent souvent à faire de la déontologie l'emblème de leur respectabilité »<sup>8</sup>. Ce livre, ou encore le « Code de déontologie journalistique » sont des atouts

---

<sup>6</sup> *Code de déontologie journalistique*, (sous la direction de Muriel Hanot), Bruxelles, coll. « Les carnets de la déontologie », n° 5, 2e éd., 2017.

<sup>7</sup> Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, éd. La Découverte, coll. « Grands repères / Guides », 2008, p. 54.

<sup>8</sup> Benoît Grevisse, *Déontologie du journalisme*, éd. De Boeck Supérieur, 2016.

majeurs qu'un professionnel de l'information ne devrait jamais ôter de sa table de nuit. Les journalistes de nos jours se retrouvent donc constamment face à un défi majeur : produire et réhausser la crédibilité d'une profession en pleine tourmente.

#### 2.4. L'écologie comme sujet de prédilection

Diverses lectures m'ont inspirée et guidée pour déterminer quel genre d'investigation je souhaitais mener (même si, bien avant ces récits, Erin Brockovich m'avait déjà montré la voie). Hugo Clément, lorsqu'il rédige ses enquêtes pour son « Journal de guerre écologique », deuxième livre et non des moindres, devient alors un journaliste influent sur la scène journalistique française en ce qui concerne les sujets d'écologie. L'homme, adoré des défenseurs de la nature, détesté des acteurs de la chasse et de la destruction des écosystèmes, s'inscrit ainsi encore plus dans son registre de prédilection : « Le tableau semble bien noir. Pourtant, des femmes et des hommes ont décidé de se lever pour sauver ce qui peut encore l'être ou pour poser les bases d'un nouveau monde. Qu'ils soient scientifiques, activistes, militaires, ou lanceurs d'alertes, ils mettent toutes leurs forces dans la bataille »<sup>9</sup>.

Hugo Clément et son équipe, présents en outre à la télévision avec son émission « Sur le front » pour la chaîne France 5, mènent des investigations bien rodées sur des sujets qui fâchent : déforestations en masse, usine de nickel, effets de la mondialisation, rivières polluées. Des sujets proches de chez nous ou plus éloignés, traitant du désastre écologique que l'Humain continue de faire endurer à sa planète mère. Bien loin des scandales *Wikileaks*, *Panama Papers* ou tous ceux qui ont ébranlé le PS chez nous ces dernières années, ils n'ont en commun que le traitement d'information de l'indignation populaire face à la révélation d'indices cachés au grand public. Pas d'économie et de transactions financières, donc (en tout cas, pas directement, puisque la plupart des esclandres y sont finalement liés).

En 2020 déjà, lors de la sortie de son livre, j'étais allée à la rencontre d'Hugo Clément lors de sa venue à Bruxelles, nous avons pu brièvement nous entretenir sur l'importance de la présence journalistique sur le terrain écologique et cet échange m'avait persuadée de chercher à progresser dans cette voie. Depuis, il a créé le média Vakita, « [...] petite équipe de

---

<sup>9</sup> Hugo Clément, *Journal de guerre écologique*, éd. Fayard, 2020, p. 13.

journalistes qui ne reculent devant aucune pression »<sup>10</sup>, peut-on lire sur la page d'accueil de leur site. Ce genre d'initiative est une bonne nouvelle pour le style journalistique et l'environnement. C'est notamment grâce à ces gens, qui recueillent et témoignent, que le public prend conscience des vérités vainement occultées par certains.

## 2.5. Le journaliste laisse sa patte dans sa plume

La dernière raison porte sur la subjectivité des questions que l'on traite en tant que journaliste. Dans chaque écrit (et même si l'objectivité reste le but ultime), chaque reporter laissera toujours un peu de lui. Mais à l'heure actuelle, le journaliste doit apparaître tel un super-héros, super objectif, détenteur de la seule et unique vérité absolue. Il exerce un des rares métiers ayant pour caractéristique d'être totalement public. Il travaille pour le public, dépend de son audimat ou de son lectorat et est jugé par lui. Marc Vanesse, professeur de journalisme (entre autres), nous a fait remarquer lors d'un cours à l'Université de Liège cette particularité ingrate du métier. Peu de professions sont pourtant vouées à un jugement sur la place publique comme celle convoitée par le biais de cet ouvrage. La visibilité et la crédibilité d'un professionnel sera donc avant tout une épreuve. Et ce n'est pas la seule.

De nos jours, un journaliste doit relever bien d'autres défis. La vérification des informations qu'il emploie est, on le rappelle, primordiale pour s'assurer du bon contenu qu'il propose. Ce n'est pas le cas chez nous mais dans d'autres pays contraints à se plier à un régime autoritaire, il peut avoir un rôle de désamorçage contre la désinformation et la propagande. Certaines lignes éditoriales dans des groupes de presse peuvent parfois (voire souvent) ne pas coller totalement avec les a priori des journalistes qu'ils emploient. Ces points de vue biaisés peuvent entraîner des écarts entre les auteurs et les instances éditoriales. Les hauts dirigeants des groupes de presse, maintenant davantage businessmen que réels informateurs, comme nous le démontrait Geoffrey Geuens dans son cours intitulé « Socio-économie des médias et du journalisme », n'inspirent plus, eux non plus, la confiance du public. Les questions de sécurité pour leur intégrité physique et mentale, de sécurité

---

<sup>10</sup> [www.vakita.fr/fr/p/pourquoi-vakita](http://www.vakita.fr/fr/p/pourquoi-vakita).

sociale et des inconvénients du métier tels que les contraintes financières sont à relever également.

Mais le plus important reste la trace que l'on décide de laisser. Le choix des mots, du style, du langage, de l'écriture, de la mise en page, même lorsqu'il travaille pour une entreprise tierce, chacun de ces choix est guidé par une singularité propre à l'auteur. Les préjugés et croyances personnelles peuvent également en impacter son point de vue, à lui de s'en servir avec sagesse. Cependant, l'aspect créatif de ce mémoire se devait, à mon sens, de coller avec une matière substantielle qui fait vibrer son autrice par sa géographie, sa finalité, son impact sur les gens ou sur elle-même : pari réussi.

## 2.6. Des leçons à tirer

Enfin, lors de la rédaction de cet ouvrage, il m'a été bénéfique de relever les différents conseils puisés dans l'ensemble des livres que j'ai consultés. En voici un aperçu non exhaustif :

Il semble difficile d'exploiter une multitude de sources dans certaines situations où le manque de documentation se fait cruellement sentir. Les informations provenant de sources diverses et variées tendent à expliciter l'exactitude des données recueillies.

Le langage doit être concis, clair et chaque mot, choisi avec une grande précision pour que l'auteur puisse rester maître de ses explications. La vulgarisation demeure un exercice compliqué, tant l'interprétation de chacun est potentiellement vaste. En cas de matière première abondante, il est également fastidieux de procéder à un choix quant aux informations pertinentes à transmettre.

Non pas à la manière des aguicheurs de certains types de journaux, les titres doivent cependant donner envie au lecteur de s'intéresser à leur sujet. On doit comprendre de quoi il retourne et avoir envie de poursuivre. Les sous-titres organisent la mise en forme du récit, facilitent sa lisibilité.

L'interview est l'élément central de l'investigation. Relayée ou non, elle constitue une collecte d'informations essentielle chez les acteurs majeurs de nos enquêtes.

L'information de nos jours se diversifie, il est essentiel de suivre les tendances informationnelles afin de garder son public-cible averti. C'est pourquoi l'investigation fournie avec cette rédaction se veut bimédia. La concentration des esprits plus volatiles ne peut qu'y adhérer avec plus de facilité.

Les chiffres et les statistiques pertinentes sont les alliés des lettres. Une bonne investigation est étayée par des documents fiables, capables de commenter une évolution, une régression, un changement radical par les chiffres.

Se faire relire ou demander de l'aide pour un sujet que l'on ne maîtrise pas totalement n'a rien de déshonorant. Le journaliste se spécialise dans divers domaines tout au long de sa carrière, il n'est qu'un être humain et ne peut tout connaître sur tous les sujets.

Il faut s'efforcer de connaître le public auquel on s'adresse. Ainsi, lui accorder les informations qu'il attend s'avère plus aisé. Selon mes propres observations, le style journalistique varie également que l'on soit dans une radio étudiante, au journal parlé ou sur un terrain d'investigation.

La formation d'un journaliste ne prend jamais fin : apprendre et s'améliorer en continu en recherchant des commentaires constructifs, en se tenant au courant des dernières tendances et des meilleures pratiques en journalisme. Rester connecté au monde actuel, voilà la clé pour se maintenir dans l'ère de l'information moderne.

Enfin, il est évident que les leçons à tirer de ce genre d'articles ne se veulent pas uniquement journalistiques. J'espère, par ce travail, pouvoir révéler à ceux qui me liront la beauté du monde qui nous entoure et l'importance de s'instruire sur les problèmes environnementaux qui le traversent.

## II. MÉTHODOLOGIE

### 1. STRUCTURE DU DOSSIER PRÉSENTÉ

#### 1.1. Un dossier plutôt qu'un article

L'annexe « DOSSIER CHLORDÉCONE : Le poison persistant d'un paradis sur Terre. Impacts sur les Antilles françaises depuis 1973 » qui accompagne ce texte se constitue de six articles sécables et chronologiques, le tout publié en ligne. Sécables dans la mesure où chaque partie rend compte d'une problématique différente. Et chronologiques parce que certaines notions sont d'abord définies ou vulgarisées dans un chapitre mais pas dans les suivants. Pour saisir le sens précis de certains principes, les découvrir selon l'ordre proposé s'avère nécessaire.

Bien qu'écrits par la même autrice, les six articles possèdent leur propre ambiance. Chacun d'entre eux constitue une base d'informations à partager avec le lecteur selon l'angle rédactionnel qu'elle a choisi de suivre. Le sujet, la crise du chlordécone dans les Antilles françaises (en particulier sur le territoire de la Guadeloupe), semble trop vaste pour une exploration sous un seul angle journalistique. Bien éloigné de l'idée de retracer un historique précis et exhaustif des événements dans cette saga dont on ne voit pas la fin, ce dossier rassemble les éléments significatifs découverts pendant les recherches, d'abord en Belgique (entre octobre 2021 et février 2022), puis en Guadeloupe (de mars 2022 à mars 2023).

#### 1.2. Avantages de la stratégie adoptée

Si certains médias ont souhaité présenter la problématique en un seul article dense et complet, par exemple « Chlordécone aux Antilles : l'enterrement programmé du dossier », de Julien Sartre (publié le 29 novembre 2022 pour le compte de Mediapart)<sup>11</sup>, ce ne sera pas le cas pour la production concernée. Le choix de présenter séparément six articles différents au

---

<sup>11</sup> Julien Sartre, « Chlordécone aux Antilles : l'enterrement programmé du dossier », in: *Mediapart*, 29/11/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/291122/chlordecone-aux-antilles-l-enterrement-programme-du-dossier>. Le choix de cet article parmi bien d'autres s'explique par sa récence et sa complétude.

sein d'un même dossier les englobant se justifie par la volonté de couvrir les six angles majeurs dégagés dans cette affaire. Les articles représentent chacun un chapitre de cas journalistique infiniment vaste. Le dossier permet donc d'aborder des angles de traitement informationnel divers, en évitant les contraintes et risques de sortie du champ rédactionnel choisi à la base.

Le premier chapitre présente brièvement l'histoire de la création de la molécule chlordécone aux États-Unis et les raisons de son arrivée dans l'agriculture antillaise. Le deuxième vulgarise les notions théoriques et scientifiques qui accompagnent ce dossier. Le troisième dégage, selon les auteurs qui se sont fait remarquer dans cette affaire, certains aspects post-coloniaux dans les opérations menées par le gouvernement français, en dénonçant, entre autres, son inaction et sa cécité passagère lorsqu'il s'agit de régler ses problèmes avec ses branches insulaires. Le quatrième met l'accent sur les démarches ayant permis aux associations et aux victimes du chlordécone de faire entendre leur voix. Il en résulte un échec total face à la Justice française, qui a classé l'affaire sans suite en janvier 2023 en rendant un verdict de non-lieu. Le cinquième apprend au lecteur comment se gère la crise sur le territoire guadeloupéen (notamment grâce au programme « JaFa ») et quel est l'impact du chlordécone sur l'importance culturelle des jardins créoles. Le sixième et dernier chapitre conclut avec les perspectives d'avenir et les campagnes annoncées par le gouvernement français dans le futur.

De manière complémentaire, ces six chapitres permettent au lecteur d'avoir une vision globale des choses concernant la crise du chlordécone dans les Antilles françaises. À travers ces angles historique, scientifique, social, juridique, culturel et futur, il peut comprendre les origines et les conclusions actuelles de ce marasme.

## **2. COLLECTE D'INFORMATIONS**

### **2.1. Travail de recherche en amont**

Les recherches qui ont mené à la constitution de ce dossier ont été entreprises dans un premier temps en Belgique. Mon but consistait à trouver dans la littérature des traces de cette



problématique. À l'exception d'un terrain de recherche mené en Guadeloupe par une étudiante de l'Université de Liège, les résultats se sont avérés très peu concluants. La littérature manque en effet cruellement d'apports sur le sujet, ce qui laisse une large place au dossier présenté dans l'environnement littéraire et universitaire belge.

Le travail de Mégane Crosset<sup>12</sup>, interviewée sur le sujet en octobre 2021, a servi de base solide dans la constitution de pistes de recherches. Dans l'univers journalistique, le documentaire « Pour quelques bananes de plus » du réalisateur belge Bernard Crutzen, a été diffusé en 2019 par la RTBF. J'ai visionné ce dernier, complet et captivant, en mars 2022 mais depuis peu, il demeure introuvable en ligne.

Ces deux supports ont servi de base à la constitution d'un dossier pour une expérience optimale dans l'environnement étudié. Au préalable, une immersion de plusieurs semaines dans les bureaux de l'émission « Investigation »<sup>13</sup>, diffusée sur la chaîne belge RTBF et présentée par Justine Katz<sup>14</sup>, a permis d'affiner les stratégies de recherche et de conception d'un terrain de recherche adéquat.

## 2.2. Travail de recherche sur place

Les interviews et rencontres en Guadeloupe ont été réalisées dans un premier temps en avril et mai 2022, dans un second temps en novembre et décembre 2022 pour certaines mises à jour nécessaires. Sur place, j'ai adopté une stratégie de rencontres directes. Loin des méthodes utilisées en Belgique pour se renseigner sur le sujet, il a été question cette fois de se rendre directement sur place, caméra et bloc-notes à la main.

---

<sup>12</sup> Mégane Crosset *et al.*, *Dynamique de contamination en chlordécone en phases dissoute et particulaire en rivière*, Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2018.

<sup>13</sup> <https://www.rtbef.be/emission/investigation>.

<sup>14</sup> Justine Katz est une journaliste très présente dans l'univers belge de l'investigation journalistique. Couramment surnommée « Madame attentats » depuis les événements tragiques survenus le 22 mars 2016 à Bruxelles, elle est spécialisée dans les faits divers et le domaine judiciaire. Elle est actuellement cheffe de rédaction de l'émission hebdomadaire « Investigation » diffusée par la RTBF, à l'époque aux côtés de Sébastien Nollevaux.

L'idée, accueillie tantôt chaleureusement, tantôt agressivement, a permis de récolter des émotions et des informations primordiales à chaud. Si certains citoyens ont trouvé le projet important, en saisissant l'occasion de faire entendre leur voix pour diffuser l'objet de leur combat, d'autres estimaient que l'enjeu de la crise qui se déroule actuellement dans les Antilles françaises ne devait en aucun cas faire l'objet de l'ingérence de non-locaux, non-victimes des maladresses des représentants de l'État français.

### 2.3. Rencontres sur place

Deux pisteurs sont à l'origine des rencontres qui ont déterminé la trajectoire de mes interviews. Le premier m'a menée jusqu'à Éric Rayapin. Figure phare du journal de la chaîne « Guadeloupe La Première » à l'époque de mes recherches, ce journaliste aux origines indo-guadeloupéennes est notamment spécialisé dans les affaires sociales. Sa rencontre a dynamisé de manière exceptionnelle le réseau que j'avais constitué pour ce sujet. Par la suite, Pascal Abatan, journaliste sportif pour « Canal 10 (Guadeloupe) », m'a fait connaître de nouveaux journalistes ayant, de leur côté, beaucoup à partager.

Le second m'a permis de rencontrer des citoyens. Notamment Monsieur T. (dont je tais volontairement le nom), un octogénaire qui a lui-même dispersé du Curlone sur ses terres à mains nues. Bouleversé, il a ouvert les portes de sa *kaz*<sup>15</sup> avec sa femme, pour une interview qu'il souhaitait anonymisée par souci de sécurité. Après cet échange particulièrement émouvant, nombreuses ont été les tentatives d'interviewer des directeurs d'exploitations bananières actuelles, descendants de familles béké qui avaient déjà les rennes de ces terres. De ces tentatives a résulté un silence total... Un rendez-vous non honoré, des appels hâtivement expédiés, une confrontation mal perçue, des menaces verbales. Un programme chargé et plutôt périlleux pour une future journaliste seule, sans équipe juridique. J'ai donc fini par abandonner cette partie de la recherche.

Le Docteur Janmari Flower, lui, s'est montré disponible au premier appel et très investi dans la démarche. Ses explications ont été bénéfiques à la bonne compréhension du

---

<sup>15</sup> « Maison », en créole.

sujet, tant au niveau scientifique que concernant les impacts sociaux de la crise. Plus tard, les entretiens se sont déroulés avec Boris Durand. Animateur pour l'association JaFa<sup>16</sup>, il s'est rendu à plusieurs reprises chez des particuliers afin de réaliser des analyses de sols. Sur la base des échantillons prélevés sur place, il peut prévenir les habitants dont les terres sont contaminées. Un travail d'observation a été réalisé autour de Frédéric Bourseau, agriculteur et animateur pour JaFa également. Dans un premier temps, sur les marchés de Basse-Terre, où des entretiens ont été réalisés avec la population. Ensuite, il s'est également rendu chez des particuliers afin de leur proposer des stratégies de cultures adaptées au taux de pollution qu'ils subissent. Les associations, en règle générale, ont accueilli le projet très favorablement. Heureuses d'être entendues et soutenues, elles ont été nombreuses à s'intéresser de près à l'élaboration des articles et à répondre aux questions. Parmi elles, les « JaFa », l'association « Vivre », le CRAN<sup>17</sup>, l'association guadeloupéenne d'action contre le chlordécone en lien avec l'UGTG<sup>18</sup>, ont répondu présent.

Des interviews en ligne ont été menées avec Jessica Oublié ainsi qu'avec Luc Multigner durant le dernier trimestre 2022. Avec la première, il a été question des enjeux et du contexte de la création de son ouvrage « Tropiques toxiques. Le scandale du chlordécone ». Autrice influente autour de ce scandale, de par ses recherches approfondies, elle lègue avec ce livre une véritable encyclopédie historique de la crise du chlordécone. Le second, docteur épidémiologiste à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), m'a apporté son regard éclairé sur les nombreux rapports qu'il a soumis durant sa longue carrière.

À Pointe-à-Pitre, j'ai eu l'occasion d'interviewer le maire, qui exerce, à côté de son mandat, la profession d'avocat. Maître Harry Durimel est en procédure judiciaire contre l'État français depuis 2003, pour dénoncer l'injustice à laquelle son peuple doit faire face. À ses côtés dans la bataille juridique, des militants écologistes anti-chlordécone, comme Jean-Marie Nomertin, secrétaire général de la centrale syndicale CGTG (Confédération générale du travail de Guadeloupe), qui avait regroupé pour les besoins de l'enquête des employés

---

<sup>16</sup> Pour « Jardins familiaux ». URL : <https://jafa.ireps.gp>.

<sup>17</sup> Pour « Conseil représentatif des associations noires ».

<sup>18</sup> Pour « Union générale des travailleurs de Guadeloupe ».

d'exploitations bananières. Ces derniers avaient à leur tour divulgué des informations sensibles. Bien qu'elles ne figurent pas comme telles dans les articles présentés, elles se sont révélées importantes pour la compréhension du problème et la suite de l'investigation, notamment en nommant les responsables selon eux de l'imbroglia actuel et passé. Je les avais déjà contactés moi-même mais sans succès, comme évoqué précédemment.

Enfin, une étroite collaboration s'est rapidement instaurée avec les membres du service des archives de la chaîne de télévision « Guadeloupe La Première ». Intéressés par le projet, ils m'ont tout de suite apporté leur aide. Un corpus documentaire a été constitué grâce aux programmes habituels que l'on retrouve au sein des services de chaînes télévisuelles. Ce corpus, composé de liens URL menant vers les différents sujets JT présentés sur le sujet, m'ont amenée à une meilleure compréhension de la crise en cours et à un aperçu de la façon dont le traitement médiatique a été opéré dans les Antilles françaises, en particulier en Guadeloupe.

#### 2.4. Travail de recherche en aval

Toutes ces rencontres, fortuites ou non, toutes ces interviews, tous ces entretiens en ligne ou face à face, ont amené des informations plus intéressantes et souvent préoccupantes. L'énumération ci-dessus étant non-exhaustive, elle regroupe les intervenants qui ont fait pencher la balance par leur aide, leur disponibilité, la richesse de leurs informations ou de leur carnet d'adresses. D'autres ont plutôt ralenti l'avancée du projet. Cependant, de manière surprenante, les obstacles apparus lors de l'élaboration de mon enquête se sont avérés moindres que ceux observés auparavant au sein du service produisant l'émission « Investigation » de la RTBF.

Chaque entretien a fait l'objet de vérifications minutieuses, comme le veut l'usage de la déontologie journalistique. L'article 1<sup>19</sup> du Code adopté en 2013 par le Conseil de

---

<sup>19</sup> « Les journalistes recherchent et respectent la vérité en raison du droit du public à connaître celle-ci. Ils ne diffusent que des informations dont l'origine leur est connue. Ils en vérifient la véracité et les rapportent avec honnêteté. Dans la mesure du possible et pour autant que ce soit pertinent, ils font connaître les sources de leurs informations sauf s'il est justifié de protéger leur anonymat (voir aussi l'art. 21) ».

déontologie journalistique en Belgique<sup>20</sup> stipule que les informations divulguées doivent suivre la logique de la vérité. Il m'a donc semblé primordial de recouper les nombreuses informations afin de rendre aux lecteurs un travail digne de l'éducation journalistique enseignée à l'Université de Liège. J'ai cité les sources chaque fois que cela s'imposait. Quant à l'interview de l'octogénaire, Monsieur T., elle a été anonymisée, ce qui rejoint les principes de respect de l'anonymat développés dans l'article 21<sup>21</sup>.

Les articles 2<sup>22</sup> et 9<sup>23</sup>, eux, m'ont amenée à ne pas révéler certaines informations sensibles. Dans ce cas précis, il a été question de privilégier l'information générale par rapport au *scoop* potentiel. Ce scandale, bien que peu médiatisé en dehors de ses frontières, dégageait des caractéristiques particulières, puisque la plupart des informations étaient disponibles sur la place publique à condition de fouiller pour les trouver et de les assembler pour reconstituer le puzzle immense qu'elles constituaient.

J'ai mentionné les citations d'opinions comme telles dans les articles. Cela a été le cas en majorité dans le troisième article traitant de l'angle social de la crise du chlordécone. On le remarque notamment lorsque Malcolm Ferdinand prend la parole, exprimant son sentiment de faire partie d'un groupe de « citoyens de seconde zone ». Ce sentiment, basé sur le concept de la loi de proximité, est abordé dans le « Manuel de journalisme »<sup>24</sup> d'Yves Agnès. J'approfondirai ce point dans la partie « III. Enquête » de cet écrit, sous-titre « 4. Une nuance à souligner ».

---

<sup>20</sup> *Code de déontologie journalistique*, (sous la direction de Muriel Hanot), Bruxelles, coll. « Les carnets de la déontologie », n° 5, 2e édition, 2017, pp. 5-9.

<sup>21</sup> « Les journalistes gardent secrète l'identité des informateurs à qui ils ont promis la confidentialité. Il en va de même lorsque les journalistes peuvent présumer que les informations leur ont été données sous la condition d'anonymat ou lorsqu'ils peuvent craindre de mettre en danger ces informateurs. Les journalistes ne communiquent alors aucun élément permettant de rendre leur source identifiable ».

<sup>22</sup> « Les journalistes respectent leur déontologie quel que soit le support, y compris dans l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux, sites personnels et blogs comme sources d'information et comme vecteurs de diffusion de l'information ».

<sup>23</sup> « Les journalistes défendent dans leur activité une pleine liberté d'investigation, d'information, de commentaire, d'opinion, de critique, d'humeur, de satire et de choix éditoriaux (notamment de choix de leurs interlocuteurs). Ils exercent cette liberté en toute responsabilité ».

<sup>24</sup> Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, éd. La Découverte, collection « Grands repères / Guides », pp. 40-42.

## 2.5. L'ère de l'obésité informationnelle

Dans leur ouvrage sur le traitement des documents<sup>25</sup>, André Tricot, Gilles Sahut et Julie Lemarié mettent en exergue à quel point une surcharge informationnelle mal agencée peut gâcher la bonne compréhension d'une production. Ce qu'ils appellent l'obésité informationnelle se produit lorsque les informations qui atteignent le récepteur n'ont pour lui aucune importance. Il se retrouve submergé par des nouvelles qui l'envahissent au lieu de l'enrichir en savoir. Dans le cas où le lecteur reçoit des objets qui captent son attention et sa curiosité, le flux informationnel, bien que dense à notre ère, n'en est plus de l'ordre du bruit documentaire. Cette notion (également citée lors des cours de Véronique Servais à l'Université de Liège intitulés « Théories de la communication », ainsi que dans le cours de Christine Servais nommé « Analyse de la réception ») englobe le contenu informationnel encombrant pour une facilité de compréhension optimale. Des notions superflues qui empêchent au lecteur d'accéder aux informations qui l'intéressent ou qui lui sont nécessaires. C'est pourquoi il est primordial de dégager, lors d'une production comme le dossier présenté, les informations pertinentes et essentielles pour le destinataire sans saturer son champ de lecture. Cette richesse de l'offre, pour autant qu'elle demeure bien organisée et pertinente avec le sujet étudié, permet à l'humain « informavore » de se nourrir intellectuellement d'une ressource qui le rassasie sans cependant l'écoeurer.

J'ai conçu le dossier de manière à ne pas se retrouver confronté à ce cas de figure d'obésité informationnelle. La séparabilité des angles soutenus dans les différents articles permet au lecteur d'assimiler les notions fraîchement découvertes avant de se plonger dans un nouveau pan du récit. Les informations que comporte ce même dossier ont été sélectionnées avec soin afin d'apprendre au récepteur la juste proportion de données qui lui fournit les clés pour saisir l'impact réel de ce scandale sanitaire. Un des aspects les plus complexes du travail de journaliste, lors de la création d'un article, reste le recoupement des éléments découverts. Un amas que le journaliste se doit de dégager, clarifier, expliquer, afin de l'intégrer dans sa rédaction.

---

<sup>25</sup> André Tricot *et al.*, *Le document : communication et mémoire*, éd. De Boeck Supérieur, 2016.

### **3. ASPECT BIMÉDIA**

#### **3.1. Matériel utilisé**

J'ai fourni un grand effort pour rester fidèle aux enseignements de Fanny Pluymers, professeure de « Techniques audiovisuelles » à l'Université de Liège. J'ai adopté les techniques enseignées à des fins documentaires. Pour ce faire, j'ai utilisé différents matériels lors du tournage des capsules audiovisuelles présentées en accompagnement de l'enquête écrite.

L'utilisation de deux caméras a été nécessaire pour fournir des plans englobant des champs et des prises de vue de profil pour diversifier et dynamiser les interviews. L'appareil principal, utilisé comme caméra de champ, était un « Sony ALPHA 7 II » doté d'un objectif 18-200 mm. Le second, utilisé pour les inserts et les prises de profil lors des interviews, était un « Panasonic LUMIX », objectif 25-600mm. Les deux caméras étaient équipées d'un micro portatif de la marque de référence Røde.

Pour certains plans de paysage, j'ai utilisé un drone « DJI MINI 2 ». L'avantage du drone est de capter des prises de vue en hauteur, à des points de vue totalement inaccessibles à l'échelle humaine. Il m'a permis d'offrir au lecteur une mise en contexte par l'image via des plans qui, en Guadeloupe, se révèlent souvent spectaculaires. Il représente à l'heure actuelle un outil qui amène une plus-value aux images de base. Comme les caméras, il est équipé d'une résolution pouvant aller jusqu'à 4k, ce qui pourvoit des images de grande qualité.

#### **3.2. Les avantages de la stratégie bimédia**

Bien que le journaliste se doive d'être polyvalent, certains auront plus de facilité dans le maniement de la langue que dans l'utilisation des appareils de prises de vue. Cette production le prouve à sa manière : Mon attrait pour l'écrit et mon manque de techniques ont eu raison de mon choix initial, celui d'un documentaire purement audiovisuel. Naturellement, j'ai conservé les images les plus attirantes parmi les interviews et ai complété avec les mots ce qui ne pouvait être montré.

De nos jours, les exigences des médias envers les qualités des journalistes augmentent et, avec elles, l'angoisse de réussir toutes les tâches qui leur incombent. Des tâches qui, aux origines du métier, n'incombaient pas aux journalistes professionnels. Il existe encore bon nombre de médias qui choisissent de garder des *cameramen* et *-women*, ainsi que des monteurs et monteuses, ne sacrifiant pas leur place importante (si pas indispensable pour éviter la surcharge de travail) au sein de l'équipe journalistique. Le journaliste, lui, est avant tout présent dans ce travail collectif pour assurer l'aspect rédactionnel, intellectuel et déontologique des sujets qu'il présente. Il est indispensable au sujet médiatique, écrit, radio ou télévisuel. Mais, selon un avis personnel, lorsque les questions débattues font l'objet d'un traitement audiovisuel ou technique particulier, le journaliste ne peut se séparer de ses techniciens, qu'ils soient aux commandes de la régie, derrière la caméra, ou devant le banc de montage. On le verra dans la partie « III. Enquête », sous-titre « 6.2. La solitude du terrain », certains médias cèdent malgré tout au système de l'équipe réduite, au grand désespoir d'infortunés apprentis qui l'ont testé à leurs dépens.

Le dossier présenté se veut bimédia, c'est-à-dire qu'il présente deux aspects médiatiques notables. Le premier, d'abord choisi pour l'intégralité du projet, demeure l'aspect audiovisuel. En suivant une logique de création d'un reportage, je devais utiliser les images récoltées dans leur entièreté. J'ai dû opérer une réadaptation stratégique par la suite, estimant que les images rapportées ne pouvaient se suffire à elles-mêmes. L'idée du projet bimédia a alors fait son chemin : elle me semblait être la meilleure option pour fournir un travail compréhensible, complet et de qualité. Elle propose des avantages considérables par rapport à un reportage uniquement écrit ou filmé. Les vidéos fournissent la voix, l'intonation, l'apparence dans des interviews qui, parfois, peuvent se rendre plus significatives que les mots. Le visage, l'élocution, la posture des intervenants complètent une partie de l'imagination des lecteurs quant à ce qu'il peuvent concevoir mentalement lors d'une lecture seule. À l'inverse, si une interview écrite paraît interminable, la capsule vidéo viendra alléger la lecture et permettra au destinataire de remobiliser sa concentration sur l'objet écrit par la suite.



### 3.3. Présentation en ligne

Après cette réadaptation stratégique, j'ai adopté l'idée de présenter le projet via un support créatif. Il ne s'agissait plus, dès lors, de présenter un documentaire audiovisuel. Pour ce faire, l'idée originale de la création d'un site internet a primé sur le PDF classique. Le site permet de renvoyer le lecteur de manière interactive entre chaque article. Le lecteur peut alors naviguer, choisissant le contenu sur lequel il clique. La démarche volontaire de consultation de chaque article est importante pour que le public adhère au contenu. Une présentation linéaire n'étant pas optimale pour la présentation du dossier, chaque article possède son propre onglet au sein du site internet, conçu dans un format de type blog.

J'ai veillé au respect du « Code de déontologie journalistique »<sup>26</sup>, en particulier de l'article 7 : « Les journalistes respectent leur déontologie quel que soit le support, y compris dans l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux, sites personnels et blogs comme sources d'information et comme vecteurs de diffusion de l'information ». La présentation en ligne ne dispense pas du respect de la déontologie et ne diminue en rien la qualité de l'investissement journalistique dans le présent projet.

---

<sup>26</sup> *Code de déontologie journalistique*, (sous la direction de Muriel Hanot), Bruxelles, coll. « Les carnets de la déontologie », n° 5, 2e éd., 2017, p. 7.

# III. ENQUÊTE

## 1. REMISE EN CONTEXTE

Depuis 1973, le charançon du bananier fait des ravages dans les cultures antillaises. Ce petit insecte nuisible ronge l'intérieur des troncs des bananiers. Dans les années 1950, aux États-Unis, des chercheurs mettent au point une nouvelle molécule surpuissante, le chlordécone. De ses dérivés, ils créeront un pesticide capable d'éradiquer ce type d'insectes qui obsède les agriculteurs antillais inquiets de voir leurs cultures infestées. Sous l'impulsion du gouvernement français qui le recommande jusqu'en 1993, les habitants et les ouvriers bananiers utiliseront à de nombreuses reprises la substance, pourtant déjà annoncée dangereuse. Interdite depuis 1975 aux États-Unis pour sa haute toxicité, elle subsiste aujourd'hui dans les sols, les rivières et les cultures antillaises. Il faudra plusieurs siècles avant qu'elle disparaisse, laissant derrière elle des familles malades et endeuillées.

## 2. HYPOTHÈSE DE BASE

En entreprenant ce voyage, l'hypothèse de base demeurait que l'État français se dédouane de toute responsabilité envers son peuple insulaire des Antilles, selon l'orientation donnée par les médias et les articles scientifiques consultés au préalable. Bien qu'il ne se cache désormais plus (puisqu'on peut lire sur le site du gouvernement français les effets des produits biocides sur la santé), il continue à nier les impacts directs du pesticide sur la santé de ses habitants. Une situation paradoxale qui plonge les victimes dans un embarras de taille. L'État français lui-même reconnaît une pollution quasi généralisée des eaux sur les territoires martiniquais et guadeloupéens<sup>27</sup> mais appuie le tribunal à Paris lorsque le procureur de la République annonce un non-lieu pour la bataille judiciaire que les associations antillaises ont entreprise depuis 2006.

---

<sup>27</sup> Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/pesticides-pollutions-diffuses>.

Outre les paradoxes évidents dans lesquels se sont emmêlés les représentants de l'État français, issus des branches juridiques, administratives et décisionnelles, actuels ou contemporains de l'époque des origines du scandale, il subsiste que le président Emmanuel Macron lui-même semble avoir créé un des plus grands émois de cette saga interminable. En affirmant avec une assurance rare, devant une foule d'élus ultramarins rassemblés le 1<sup>er</sup> février 2019, « il ne faut pas dire que ce pesticide est cancérigène », il commet une erreur grave, témoignant de son manque de connaissance à propos du scandale qui touche 800.000 habitants du territoire qu'il dirige. Une vague d'indignation s'est élevée *crescendo* auprès des principaux concernés et rapidement, la presse a tenté d'éclaircir cet échec présidentiel. Dans les colonnes du journal « Le Monde », l'Élysée avait alors rapidement réagi, en désamorçant la gravité de l'ignorance du président sur le sujet. On y lit certains extraits tels que : « Le président n'a jamais dit que le chlordécone n'était pas cancérigène. [...] Quand il dit : « Il ne faut pas dire que c'est cancérigène », c'est une façon de dire : “On ne peut pas se contenter de dire que c'est cancérigène, il faut aussi agir” [...] »<sup>28</sup>.

Hypocrisie élyséenne ou non, selon la sensibilité de chacun, cette partie de l'Histoire démontre l'inconscience dans laquelle une majeure partie de la population française (et par extension étrangère) demeure encore, malgré les signaux d'alertes répétés des populations et des scientifiques concernés et consternés. Malgré les preuves évidentes des ambitions strictement financières des « *lobbies* » de l'époque et des administrations mises en cause, ainsi que les rapports de toxicité prouvée démontrant à plusieurs reprises la contamination des territoires guadeloupéens et martiniquais, si l'État français se permet de se désresponsabiliser de la gravité de la situation, son président y compris, cela signifie que le combat n'est pas gagné, loin de là. Mais en réalité, est-il seulement commencé ?

---

<sup>28</sup> Faustine Vincent, « Chlordécone : l'Élysée plaide le « malentendu » après la déclaration polémique de Macron », in: *Le Monde*, [En ligne], 04/02/2019. URL : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/04/chlordécone-l-elysee-plaide-le-malentendu-apres-la-declaration-polemique-de-macron\\_5419206\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/04/chlordécone-l-elysee-plaide-le-malentendu-apres-la-declaration-polemique-de-macron_5419206_823448.html).

### 3. LE JOURNALISME DEBOUT

Il a paru évident dès les premières étapes de la validation du sujet qu'il faudrait entreprendre un voyage sur place. Un journaliste ne peut correctement exposer la situation à son public sans jamais s'être rendu sur les lieux d'un évènement (ou sans jamais avoir eu affaire à un envoyé spécial lui fournissant un compte-rendu). Lorsque Yves Agnès caractérise les styles journalistiques, il écrit :

« Trois d'entre eux sont les genres « majeurs ». Ils symbolisent à eux trois la pratique de cette profession : le *reportage* qui met le journaliste en contact avec la réalité vécue, à charge pour lui de la décrire ; l'*interview* qui transcrit fidèlement les propos d'une personne ; l'*enquête*, qui donne le résultat du travail d'investigation, révèle ou explique des faits ou des situations »<sup>29</sup>.

Ces trois genres journalistiques privilégiés ont été couverts avec soin lors de cette production. Le dossier présenté soumet aux lecteurs le résultat d'une enquête approfondie résultant de reportages de terrain, englobant des interviews d'acteurs impliqués dans la situation qui nous occupe. Ce que l'on appelle communément « le journalisme debout » dans le jargon journalistique est présenté dans l'ouvrage collaboratif dirigé par Gilles Labarthe, « Reportages de l'autre côté du monde », précédemment cité dans l'introduction pour son influence sur la manière dont il a contribué à la création d'une certaine vision du journalisme proactif. Bien qu'il date désormais de la dernière décennie, son sentiment général à propos de l'ère journalistique actuelle est ici partagé.

« Au début, nous avons tous partagé cette même envie : se libérer des flux incessants et de nouvelles déversées par les médias, dans le *mainstream* de « l'actualité ». Il y avait ce besoin irrépressible d'aérer la pièce, de se lever, de retrouver nos jambes et d'aller voir par nous-mêmes ce qui se passait dehors. Nous étions aussi attirés par un genre journalistique particulier, le reportage, et par une certaine conception de notre métier. Aller prendre les informations à la source, au plus près; constater sur places et sur pièces, pour éprouver toute la complexité et l'épaisseur du vivant ; faire la part des choses, pour mieux témoigner »<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, éd. La Découverte, coll. « Grands repères / Guides », 2008, pp. 211-212.

<sup>30</sup> Gilles Labarthe *et al.*, *Reportages de l'autre côté du monde*, éd. d'en bas & DATAS agence de presse, 2013, p. 9.

Labarthe et ses collaborateurs ont rendu un travail passionnant, témoignant de la richesse des voyages journalistiques. Bien loin des nouvelles répétées d'agence en agence et de bases de données en journaux télévisés, ils ont prouvé à leur manière que la précision et l'importance de se rendre sur place tenaient une place maîtresse dans la rédaction d'articles qui concernent des contrées lointaines ou étrangères, là où se déroulent des événements poignants, importants, novateurs, etc.

### 3.1. L'importance de se rendre sur place

N'aurions-nous pas pu nous contenter des travaux de vulgarisation au travers de la bande dessinée fascinante de Jessica Oublié ? Et avant eux, du livre bousculant de Louis Boutrin et Raphaël Confiat publié en 2007, « Chronique d'un empoisonnement annoncé : Le scandale du Chlordécone aux Antilles françaises 1972-2002 »<sup>31</sup> ? N'aurions-nous pas pu nous arrêter au scandale dans le scandale ou, comme le mentionne le Sénat, à « une affaire dans l'affaire<sup>32</sup> » ? À l'analyse du traitement médiatique de ce dernier ? Celui même de la controverse qui avait submergé le Docteur et Professeur Dominique Belpomme, auteur du « Rapport d'expertise et d'audit externe concernant la pollution par les pesticides en Martinique. Conséquences agrobiologiques, alimentaires et sanitaires et proposition d'un plan de sauvegarde en cinq points »<sup>33</sup>. Alors que le journaliste Renaud Lecadre publie un article dans les colonnes du journal Libération, « Le rapport Belpomme, un pépin pour le gouvernement »<sup>34</sup>, dans lequel il pointe du doigt le manque de nouveauté des conclusions du

---

<sup>31</sup> Louis Boutrin et Raphaël Confiat, *Chronique d'un empoisonnement annoncé : Le scandale du Chlordécone aux Antilles françaises 1972-2002*, éd. L'Harmattan, 2007.

<sup>32</sup> *Rapports d'office parlementaire, Impacts de l'utilisation de la chlordécone et des pesticides aux Antilles : bilan et perspectives d'évolution*, n° 487, déposé le 24/06/2009. URL : [https://www.senat.fr/rap/r08-487/r08-487\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r08-487/r08-487_mono.html).

<sup>33</sup> Dominique Belpomme, *Rapport d'expertise et d'audit externe concernant la pollution par les pesticides en Martinique. Conséquences agrobiologiques, alimentaires et sanitaires et proposition d'un plan de sauvegarde en cinq points*, 2007. URL : [https://www.artac.info/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/Rapport\\_Martinique\\_12947558980.pdf](https://www.artac.info/fic_bdd/pdf_fr_fichier/Rapport_Martinique_12947558980.pdf).

<sup>34</sup> Renaud Lecadre, « Le rapport Belpomme, un pépin pour le gouvernement », in : *Libération*, [En ligne], publié le 19/09/2007. URL : [https://www.liberation.fr/futurs/2007/09/19/le-rapport-belpomme-un-pepin-pour-le-gouvernement\\_102100](https://www.liberation.fr/futurs/2007/09/19/le-rapport-belpomme-un-pepin-pour-le-gouvernement_102100) (consulté pour la dernière fois le 24/11/2022).

rapport tant attendu et l'hypocrisie des décideurs politiques, la polémique enfla. On y apprend que, déjà à l'époque, le député guadeloupéen Victorin Lurel avait qualifié le travail du professeur de « rapport de camouflage ». Le journaliste indique également des points que nous relevons encore et toujours 16 ans plus tard, tels que : « L'Etat voulait minimiser les effets du chlordécone aux Antilles », « Pour l'essentiel, il réaffirme ce que tout le monde sait déjà : les eaux et les sols antillais sont pollués pour des siècles et des siècles » ainsi que « [La garde des Sceaux Rachida Dati] « Chef » revendiqué du parquet, elle s'oppose pourtant à la recevabilité des plaintes pour empoisonnement déposées par des associations, jusqu'à se pourvoir en cassation ».

Une immobilité de l'État, de la Justice, de l'Histoire, répétée jusqu'à nos jours, qui explique que les médias ne se soient davantage intéressés à la problématique épineuse du chlordécone.

La démarche journalistique d'investigation à propos de ce scandale a été considérée cependant avec beaucoup de sérieux. Telles sont les raisons qui expliquent la multiplicité des voyages entrepris afin de comprendre, interroger et rendre compte de la situation, au moins sur le territoire guadeloupéen. Par manque de fonds personnels, les acteurs martiniquais n'ont pu être interviewés sur leur territoire. Il n'empêche qu'eux et les habitants de l'île aux belles eaux résident désormais sur le même bateau. Plusieurs intervenants ont malgré tout pu témoigner de la situation en Martinique, en affirmant leur combat commun et la virulence des ressentiments que retient le peuple envers l'État français.

Pendant de nombreuses années, les appels à l'aide des scientifiques ont été minimisés, étouffés, enterrés, pour ne pas discréditer les intérêts des grandes familles d'agriculteurs du secteur bananier antillais. Pour rappel, le rapport sur la présence de pesticides dans les eaux de consommation humaine en Guadeloupe, appelé « *Rapport Bonan et Prime* »<sup>35</sup>, rapportait déjà, il y a 22 ans, à quel point la situation était préoccupante. Les différentes mises au point

---

<sup>35</sup> Henri Bonan et Jean-Louis Prime, *Rapport sur la présence de pesticides dans les eaux de consommation humaine en Guadeloupe. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (n° 2001-070) et de l'Inspection générale de l'environnement*, 2001, [En ligne]. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/28832-rapport-sur-la-presence-de-pesticides-dans-les-eaux-de-consommation-huma> (consulté pour la dernière fois le 24/11/2022).

sur la situation<sup>36</sup> demandées par l'État français, disponibles publiquement, ont toutes fait état de la pollution, de la toxicité et de la dangerosité de la présence du chlordécone sur les terres antillaises, parfois avec des nuances qui leur ont permis de se retirer de conclusions formelles et alarmantes (sans doute les seules que le président Emmanuel Macron avait consultées avant son intervention de 2019).

Dès lors, si le journaliste ne juge pas important de se rendre sur les lieux du sujet qu'il analyse, que peut-il partager de son expérience, de l'accueil des locaux, de la beauté ou de l'horreur de l'environnement, de l'intensité des sentiments des victimes, de l'ambiance générale ? Par ses expéditions, il peut développer le plus fidèlement possible ces éléments indissociables d'une bonne narration. Jacques Merlino s'est montré maître en la matière pendant sa carrière de reporter, en usant de ses mots et de sa technique. En publiant ses carnets de route, il a rempli toutes les cases précitées de ce partage et du compte-rendu. Les scènes qu'il y décrit ne semblent dès lors plus imaginaires, comme dans les romans, elles sont devant nous, couchées sur le papier, rejouées dans l'imagination. Une prouesse scripturale qu'un journaliste adepte de la profession assise, a contrario du journalisme debout, peut difficilement transmettre dans ses écrits, sa seule source étant une agence de presse à l'autre bout du pays. Et si, malgré tout, son imagination semble toujours productive après son travail de reproduction (ce qui ne relève pas de la compétence du journaliste de profession, fidèle à la réalité qu'il côtoie), alors n'est-il pas plus écrivain que reporter ?

En se rendant sur place, le journaliste a l'occasion de tâter le terrain. Il rencontre ses intervenants, noue un contact bienveillant et collaboratif ou au contraire, ressent le froid installé dès un accueil peu chaleureux. Lorsqu'il établit le contact dans l'espoir d'un entretien, le journaliste entreprend une démarche d'ouverture d'esprit. Il accepte les nombreuses éventualités qui s'offrent à lui. Il se soumet à la situation qu'il confronte en laissant de côté ses *a priori* et ses ressentiments, confirmés parfois, infirmés à d'autres occasions.

---

<sup>36</sup> Recherche par thème sur « Vie-publique.fr » avec le mot clé « chlordécone ». URL : [https://www.vie-publique.fr/recherche?search\\_api\\_fulltext=chlordecone&f%5B0%5D=categories%3Arapport](https://www.vie-publique.fr/recherche?search_api_fulltext=chlordecone&f%5B0%5D=categories%3Arapport).

Les rencontres provoquées par la création du dossier ont permis parfois de remettre en question ce qui avait pu être appris dans les livres avant le déplacement. Le fait de pouvoir observer, d'un œil tantôt extérieur, tantôt impliqué, a aidé à la compréhension globale du scandale du chlordécone et les informations obtenues, vérifiées ou citées selon leurs auteurs, demeurent désormais propriétés de l'écrit présenté. Les photos, les capsules, les sons, eux aussi, attestent de la présence effective sur place. Ce travail d'échange, de partage, de confrontation, bref d'investigation, n'aurait pas été possible en épluchant les informations de seconde lecture depuis un bureau en Belgique.

### 3.2. La loi de proximité

La loi de proximité est un concept bien connu des journalistes, abordé lors des cours de journalisme du professeur Marc Vanesse à l'Université de Liège. On en retrouve une des origines dans l'ouvrage d'Yves Agnès, « Manuel de journalisme »<sup>37</sup>. Dans cet ouvrage, il explique les raisons pour lesquelles certaines actualités sont plus enclines à faire les gros titres plutôt que d'autres. Des critères tels que le temps de l'évènement, sa géographie, les affects qu'il mobilise, la population qu'il touche et ses appartenances socio-culturelles, son aspect quotidien font d'une actualité qu'elle accrochera plus ou moins le lecteur.

En ce qui concerne le temps de l'évènement, le passé passionne moins que le présent, l'actualité vive et brûlante. C'est pourquoi on constate un regain d'intérêt médiatique pour la crise du chlordécone lorsque le parquet de Paris rend sa décision définitive de non-lieu. Cette actualité, enfouie dans les mémoires des populations locales et des quelques rares métropolitains qui en avaient déjà connaissance, a ressurgi à partir de novembre 2022, lorsque le torchon juridique brûlait encore entre les parties civiles et l'État français. Elle est alors venue se réinscrire dans le présent avec ce nouveau bouleversement, coup de massue à nouveau asséné par la Justice française, confirmé en janvier 2023 par la décision ferme d'entériner, une fois pour toutes, l'issue de cette affaire.

---

<sup>37</sup> Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, éd. La Découverte, collection « Grands repères / Guides », 2008, pp. 40-42.



Au niveau politique, les Antilles françaises appartiennent à la France. Au niveau géographique, la Guadeloupe n'en est pas moins à 6700 kilomètres et huit heures d'avion de la capitale. Difficile alors de considérer l'union de ce vaste pays depuis les îles des Caraïbes. Aussi lointaines soient-elles, la culture, les manifestations réactionnaires de la population et les appartenances socio-culturelles, sur les îles qui nous occupent, demeurent profondément différentes de celles en France métropolitaine. Ce sujet, jugé comme une préoccupation quotidienne des locaux antillais, n'a pas suscité la curiosité médiatique qu'elle méritait. Sur place, c'est un sujet banal, un mal chronique avec lequel les Antillais composent de jour en jour, bien qu'il n'en demeure pas moins grave et complexe. Il n'a été réveillé que lorsque le non-lieu a engendré l'indignation générale en Guadeloupe, en Martinique et dans leurs diasporas présentes en métropole. Toutes ces composantes, mises bout à bout, forment une somme totale négative des caractéristiques nécessaires citées ci-dessus, c'est-à-dire qu'elles n'avaient aucunement les capacités de réveiller l'attrait médiatique jusqu'à la fin de l'année 2022 avec ses répercussions juridiques. Le scandale a fait profil bas durant des années, écarté par les instances médiatiques qui, si elles en avaient saisi l'importance, auraient eu bien de l'encre à faire couler.

#### **4. UNE NUANCE À SOULIGNER**

Lorsqu'une histoire est racontée à l'échelle nationale ou mondiale, les versions divergent. Certains faits historiques semblent pourtant impossibles à rendre invisibles mais malgré tout, les versions divergent encore. Il s'agit donc de prêter attention aux interprétations que chacun apporte à cet évènement. Matthieu Fintz insistait déjà en 2011 sur l'importance de garder en mémoire que cette crise peut être interprétée de quatre manières différentes. Dans son ouvrage intitulé « De quelles crises chlordécone est-il le nom ? »<sup>38</sup>, il apporte une nuance sociologique et linguistique importante à propos de cet évènement. Selon lui, il s'agit tantôt

---

<sup>38</sup>Matthieu Fintz, « De quelles crises chlordécone est-il le nom ? », in : *Communication au congrès de l'Association française de science politique*, [En ligne], Strasbourg, 2011, p.1. URL : <http://www.afs-p.info/archives/congres/congres2011/sectionsthematiques/st23/st23fintz.pdf>.

d'une « crise économique et agronomique de la filière banane », d'un « scandale sanitaire », d'une « affaire interne [qui] fonctionne comme levier pour les stratégies concurrentielles des administrations » ou enfin, d'une « crise (post)coloniale »<sup>39</sup>. Ne serait-ce pas les quatre à la fois ? Ces angles bien différents, appuyés selon les différents interlocuteurs, nous rappellent que chaque intervenant possède sa propre histoire, sa version et sa connaissance propre, directe ou indirecte, qu'il s'agit dès lors de comprendre et de nuancer.

Luc Multigner, docteur et directeur de recherche à l'INSERM, nous rappelle d'ailleurs, lors d'un entretien :

« Je crois qu'il est important de distinguer les faits bruts et les ressentis. Le ressenti peut faire dire un certain nombre de choses inexactes, je l'ai souvent constaté dans ce dossier. Il y a les choses factuelles, d'un côté, et puis de l'autre côté, on trouve la presse, c'est ce ressenti. Quand il s'agit d'un sentiment, il faut le souligner en tant que tel. Il est difficile de concevoir que tous les maux de ces territoires soient la conséquence du chlordécone ».

Ce passage de l'interview menée avec le Professeur Multigner rejoint l'article 5 du « Code de déontologie journalistique » : « Les journalistes font clairement la distinction aux yeux du public entre les faits, les analyses et les opinions. Lorsqu'ils expriment leur propre opinion, ils le précisent »<sup>40</sup>. C'est la raison pour laquelle le troisième article traite, on le rappelle, des conséquences sociales dans la façon dont les Antillais ressentent une différence accrue dans le traitement que les institutions maintiennent entre eux et les métropolitains. Ces mouvements répétés de la part de l'État français, Malcolm Ferdinand, précédemment cité, les accompagne de la notion de « citoyens de seconde zone »<sup>41</sup>. Ce scandale montre encore une fois, pour l'ingénieur, la preuve de l'incohérence dans la démarche des instances françaises. De son côté, Maître Harry Durimel témoignait déjà en 2007 face à Renaud Lecadre de ce sentiment amer : « Si c'était en métropole, on aurait recherché depuis longtemps les conséquences sur la santé humaine ». Bien que cet avis soit subjectif et partagé en majorité par les citoyens antillais, nous pouvons effectivement conclure à un manque de continuité

---

<sup>39</sup>*ibid.*

<sup>40</sup> *Code de déontologie journalistique*, (sous la direction de Muriel Hanot), Bruxelles, collection « Les carnets de la déontologie », n° 5, 2e éd., 2017, p. 5.

<sup>41</sup> Malcolm Ferdinand, « De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : De l'égalité en question », in : *Revue française des affaires sociales*, 2015, n° 1-2, pp. 163-183.

dans les décisions rendues en métropole (où la prise en charge de drames écologiques semble bien plus efficace) et ses domaines ultra-marins, tantôt façades paradisiaques quand il faut impressionner, tantôt rejets encombrants avec leurs problèmes qui ne concernent et n'impactent qu'eux.

## **5. DROIT DE RÉPONSE**

Le journaliste, lorsqu'il enquête sur un sujet sensible dans lequel des acteurs sont potentiellement jugés, reconnus et accusés, s'expose à des représailles de la part des parties mises en cause. La RTBF désigne cette démarche comme le droit de réponse. La chaîne nationale belge définit ce concept : « Un droit de réponse est la possibilité offerte à une personne mise en cause dans le cadre d'une communication publique (presse, médias...) de faire connaître sa version des faits via le même support de communication »<sup>42</sup>. Dans le cas de ce dossier, des informations ont dû être recoupées en post-traitement des interviews. Certaines victimes avaient expressément fait savoir qu'elles ne souhaiteraient pas nous recevoir si notre but était de publier leurs dires. Elles nous ont alors invitées avec l'assurance que ce qu'ils (agriculteurs, agricultrices, maraîchers, maraîchères) pouvaient nous confier resterait entre de bonnes mains. Noms, faits, dates, émotions, tout nous a bouleversé. Il a dès lors paru évident que les personnes rencontrées n'étaient au courant d'aucune toxicité, d'aucun incident à Hopewell et n'avaient en réalité aucun renseignement sur la substance qu'on pouvait leur placer en mains pour la bonne culture des bananeraies de l'époque. Naïveté ou imprudence, l'Histoire nous enseigne aujourd'hui que les exploitants antillais n'ont pas été les seuls, loin de là.

Les descendants des familles békées<sup>43</sup> (repreneurs de l'activité familiale de l'époque ou nouveaux actionnaires actifs sur les terres désormais polluées), en tout cas ceux que nous avions mentionnés les agriculteurs, ont été contactés à tour de rôle. Au nombre de cinq,

---

<sup>42</sup> RTBF, *Droit de réponse : quelles sont les conditions et comment procéder ?*, 2022. URL : <https://www.rtb.be/article/droit-de-reponse-queelles-sont-les-conditions-et-comment-proceder-10908610>.

<sup>43</sup> Rappel : le terme « béké » est expliqué dans la note infrapaginale n° 14.

aucun n'a daigné réellement répondre aux questions que nous avons à leur poser. Qu'il s'agisse de l'implication de leur famille, leur implication personnelle, la connaissance du sujet au sein du cocon familial, la question de savoir où en sont les indemnisations réclamées par les parties lésées, toutes sont restées sans réponse. Comme précédemment cité dans la partie « II. Méthodologie », sous-titre « 2. Collecte d'informations », section « 2.3 Rencontres sur place », la tâche s'est avérée plus périlleuse que prévu. Alors qu'un des concernés approuve un rendez-vous devant l'une de ses principales exploitations localisée à Capesterre-Belle-Eau, à deux pas de la célèbre allée Dumanoir, l'expression « se faire poser un lapin » a soudain pris tout son sens.

Avant et après ces tentatives de contact, les appels téléphoniques ont, eux aussi, été vains. Outre le refus catégorique de certains groupes de communication des exploitants, une confrontation plutôt musclée a achevé de nous dissuader d'entrer sur ce terrain glissant sans protection juridique. Enfin, les menaces verbales ont commencé à poindre à leur tour, ne laissant rien présager de bon concernant la suite de l'investigation. Afin de ne pas céder à l'autocensure, il a été question de réorienter les sujets. En évitant le conflit, les droits de réponse auxquels on ne saurait faire face sans secrétariat juridique efficace (à l'instar des groupes de presse et tous les moyens dont ils disposent) ont été contournés. Les précautions nécessaires au bon usage de la déontologie et du bon sens journalistique ont été appliquées afin d'éviter quelque retournement éventuel de l'une ou l'autre partie. Cela explique que le champ de précision des articles présentés ne soit pas aussi poussé, catégorique et exhibitoire qu'il entendait l'être à l'origine aux yeux de l'autrice. Les tentatives de donner la parole aux principales parties mises en cause ne débouchant que sur des échecs, on ne peut cependant affirmer que les droits de parole et de réponse ne leur avaient pas été proposés.

Par l'hypothèse de base, il a été compliqué de mettre de côté les préjugés envers les membres de l'appareil de l'État français, basés sur les preuves irréfutables que la population courait un danger. Malgré tout, chaque partie a été interviewée dans la plus grande objectivité possible lors de cette investigation de longue haleine. Le statut d'étudiant en journalisme et les détails de la rédaction d'un mémoire ont été précautionneusement annoncés à chaque participant lors de la prise de contact, mettant ainsi de côté l'idée d'une crainte de rejet de la

part des accusés, interrogés (ou seulement contactés, pour les plus réticents) parce qu'ils ont fait partie de l'Histoire et non parce que leur nom était cité dans le dossier en tant qu'auteurs (ou descendants). Le choix d'éviter de porter préjudice à quelconque organisme ou personne physique a donc été adopté dans le cadre de ce dossier.

Si un tel organisme, entreprise ou personne physique estime cependant avoir été trahi dans la vérité de ses actes ou de ses paroles, il demeure du devoir du journaliste de rectifier cet accroc. Il a la possibilité de prouver que ce qui a été publié sort de la véracité des propos qu'il avance. Si cela devient impossible, par manque de preuves, mauvaise foi des accusés ou véritable erreur journalistique, il relève du droit des mis en cause de répondre par le même biais, afin de donner leur version des faits. De ce fait, la liberté d'expression et la vérité ne reposent pas exclusivement sur les dires des journalistes (humains, donc soumis aux erreurs ou parfois, tout simplement malhonnêtes).

## **6. ENTRE L'EXCITATION ET L'APPRÉHENSION**

La réalisation d'un terrain de si grande ampleur ne se résume pas à voyager librement, flânant au gré des informations bourgeonnantes ci et là. Durant plus d'un an, il a été question d'un travail de recherche acharné, de centaines de pages, de dossiers, de preuves, d'auditions à éplucher pour rendre au lecteur une vision d'ensemble claire, précise et agréable. Cet investissement impliquait lui-même que le sujet devait se présenter de façon limpide à l'esprit de son autrice. Si le tableau n'est pas assez explicite, les murs des différents lieux de travail dans lesquels il a été question de s'installer pendant la rédaction du dossier ressemblaient tout bonnement aux ardoises des enquêteurs des sections criminelles. Tant excitante que passionnante, la création d'un terrain vaste par sa chronologie et son étendue géographique présente bien des surprises, réjouissantes ou décourageantes.

## 6.1. La liberté de traitement du sujet

Le journaliste laisse sa patte dans sa plume. Cette phrase, déjà citée précédemment, résume la conception dans laquelle l'œuvre présentée ici s'est inscrite. Bien que l'objectivité demeure le but premier d'un journaliste avide de vérité et de justesse, chaque décision prise lors d'un terrain d'investigation, de la réalisation d'un documentaire, de la conception d'un article pour un journal papier ou un billet radio induit des multitudes de choix. Cette affirmation semble d'autant plus vraie lorsque l'auteur de ces écrits ne doit pas justifier ses choix et ses projets devant une autorité rédactionnelle, qui malgré elle, sera toujours contraignante pour les esprits ouverts aux infinités de propositions qui leur sont soumises (à moins d'avoir carte blanche, ce qui paraît exceptionnel suivant la conjoncture actuelle des établissements rédactionnels).

Il semble dès lors évident que, de la même manière qu'un salarié blasé par les ordres d'un patron trop peu compréhensif, le journaliste, libéré de son espace de contraintes rédactionnelles, se sent plus à même de décrire fidèlement l'atmosphère qu'il expérimente sans tenir compte d'une certaine censure politique et philosophique. Une liberté de penser et d'écrire inégalable, semblable à celle que peuvent ressentir les journalistes qui créent leur propre média, à l'instar d'Hugo Clément et de son nouveau projet « Vakita ». À leur tour, ils deviennent alors les autorités contraignantes des professionnels qu'ils emploient. À noter, dans ce cas précis, que les contraintes peuvent être limitées au champ rédactionnel. Malgré une qualité de reportage exceptionnelle, ces derniers se limitent aux angles écologiques des problèmes sociétaux qu'ils étudient.

Lors de la rédaction du dossier présenté, le choix de cette écriture solitaire et libérée a été bénéfique. Notamment quand il a fallu changer, disposer à nouveau, remplacer des parties du sujet qui ne correspondaient plus du tout entre la conception originale et finale des articles présentant le chlordécone. Cette absence de comptes à rendre à une hiérarchie a permis à la créativité et à la curiosité d'éclorre sans asservissement. La définition de son propre rythme de travail, de l'agenda que l'on s'impose et de l'environnement dans lequel on exerce est une plus-value non négligeable dans la profession. La vitesse de prise de décision est également plus soutenue seul qu'à plusieurs. Il n'est donc pas question de débattre de la supériorité de

son idée par rapport à celles qu'opposent des membres d'une équipe. On le verra plus loin, ces conditions ne sont ni acquises, ni normalisées au sein des organes de presse.

La liberté du choix de présentation des conclusions de l'enquête a également été un avantage considérable lorsque, fin 2022, les clips de certaines interviews sur le chlordécone ont disparu d'un des disques durs, mémoire matérielle de l'enquête. Erreur de débutant, il faut le concéder. Il a alors fallu repenser la stratégie à adopter pour avoir la possibilité d'exploiter les informations récoltées. Cette flexibilité d'entreprise permet de rebondir et de s'aventurer dans des terrains qui seraient déconseillés sous tutelle. Évidemment, le respect des règles déontologiques et éthiques reste de mise, quel que soit le nombre de membres qui composent l'entourage de travail.

## 6.2. La solitude du terrain

Afin de mieux rendre compte de la surcharge de travail que certaines rédactions imposent à leurs journalistes reporters d'image (dits JRI), l'extrait qui suit provient d'une interview réalisée avec Alice Lacroix, journaliste fraîchement diplômée de l'Université de Liège. Durant son master, elle a expérimenté la rudesse de la solitude du terrain que lui imposait la chaîne pour laquelle elle travaillait. Elle nous propose une comparaison personnelle de deux expériences diamétralement opposées, qui démontre parfaitement les cas de figure auxquels les journalistes doivent faire face, peu importe leur expérience :

« Lorsque je travaillais pour la chaîne LN24 en tant que JRI, la prise en charge du sujet incombait au journaliste de A à Z. Tout commence par la prise de rendez-vous et l'impression d'un communiqué de presse. Le journaliste s'affaire alors à trouver les clés du véhicule qu'il devra aller chercher et conduire jusqu'à son lieu de reportage. Se déroule alors l'interview avec l'individu contacté au préalable. Ensuite, il faut envoyer une boucle d'images sur place et une interview à la régie si le sujet est pressant et que le journaliste ne peut revenir à temps à la rédaction. Cela implique d'avoir l'application sur son téléphone et les compétences nécessaires pour monter, envoyer et commenter une boucle d'images, un début d'interview et un chapeau à la régie avant l'heure de diffusion prévue du sujet au journal

télévisé. Une fois de retour sur place, il faut alors le monter sur Adobe 1<sup>ère</sup> pro, formuler ses voix *off* et les enregistrer, finaliser le montage. Dans ce temps restreint, il faut aussi prendre en compte l'exportation et l'encodage du sujet, ainsi que l'écriture du chapeau à destination de la régie et du présentateur. Tout est fait dans la précipitation.

C'est une surcharge de travail énorme dans un très court laps de temps. Après l'arrivée à la rédaction à 9 heures, il y a des JT entre 10 et 13 heures, puis entre 17 et 19 heures. Il faut parfois concentrer tout ça avec des temps de trajets extrêmement longs. Puisque c'est une chaîne nationale, on pouvait aller jusqu'en Zélande pour couvrir l'ouverture de la saison des moules, par exemple. On perdait énormément de temps dans de très longs trajets, seuls, ce qui n'est pas non plus optimal pour la santé mentale. L'information peut elle-même être mal délivrée, subséquente à cette surcharge de stress. Il m'est déjà arrivé de me retrouver au volant à lire mon communiqué de presse tellement j'étais pressée ».

Cette expérience peu convaincante a été chassée par une nouvelle, bien meilleure. La jeune journaliste compare :

« Une expérience qui contraste avec ce travail a été le temps que j'ai passé à RTC Télé Liège où j'étais stagiaire-reporter JT. Là-bas, on emploie la formule de travail à l'ancienne, en équipe, modèle toujours adopté dans bon nombre de rédactions, d'ailleurs. Il s'agit cette fois de partir sur le terrain avec un caméraman qui nous est attribué en fonction des besoins du sujet, dès la réunion de rédaction à 9 heures. C'est lui qui réserve, va chercher et conduit la voiture, c'est aussi lui qui s'occupe des images. Cela allège la charge mentale du JRI, ce qui lui permet de se concentrer davantage sur son but premier. Ainsi, le journaliste peut prendre le temps sur place de nouer un premier contact avec les interviewés et d'adapter mentalement sa stratégie pour leur poser les meilleures questions possibles. Le cadreur revient ensuite avec le JRI à la rédaction et c'est lui qui prend en charge le montage et le mixage du sujet. Pendant qu'il enregistre sa voix, le journaliste se trouve dans une salle insonorisée gérée à distance par le cadreur. Quand ce dernier achève enfin le montage, le journaliste peut prendre le temps de rédiger de manière optimale l'article web qui viendra accompagner le sujet JT et son chapeau. Cela implique une meilleure répartition des tâches, une meilleure composition du journal et que le journaliste s'épanouisse plus au sein de son média ».



Malgré les points exposés à propos de la liberté et des avantages d'être l'instance décisionnelle lors de l'élaboration de son sujet, le fait de travailler en équipe présente des avantages considérables. Il a été observé pendant les stages que le fait d'avoir un caméraman permet parfois de discuter de certaines décisions, rédactionnelles ou sur le terrain, des choix des invités au choix des nuances à employer. Le fait d'être en équipe permet donc de prendre du recul et parfois, de changer de stratégie si cela s'avère nécessaire. C'est un vecteur de partage de compétences et de motivation. Cela permet aussi de rebondir lorsque le sujet ne se monte pas comme prévu. Un cadreur, par exemple, est quelqu'un qui, par son expérience d'observation sur le terrain, peut soumettre des idées nouvelles ou des angles différents s'il juge que le journaliste se perd. Il empêche le journaliste de se cloisonner seul dans ses idées personnelles et aide à l'ouverture d'esprit, aux principes du débat. Cela n'est toutefois possible, à mon sens, que si l'alchimie entre les membres d'une équipe est positive.

## IV. CONCLUSION

### 1. RÉFLEXION SUR LA CRÉATION

#### 1.1. Hypothèse de base et conclusion

L'hypothèse de base a été vérifiée au travers des recherches menées durant l'année qui précède. Il est cependant encore nécessaire de nuancer les termes proposés lors de l'élaboration du sujet. En effet, l'inaction du gouvernement français envers la population posait et pose toujours question. Toutefois, en ce qui concerne le traitement médiatique de cette affaire, on peut observer une virulence plus prononcée de la part des médias antillais en comparaison des médias métropolitains et étrangers. Si ces derniers traitent les informations avec les éléments en leur possession, ils s'indignent de la situation que vivent ces Antillais. Cependant, certains laissent leur affect impacter le choix de leurs mots. Cela a notamment pu être observé à la suite de l'indélicatesse de langage d'Emmanuel Macron en 2019, alors qu'un journal publie un article citant : « Ces propos, tenus vendredi dernier devant des élus d'Outre-Mer par Emmanuel Macron, nous ont choqué [*sic*] »<sup>44</sup>.

Sans se rendre sur place, on n'aurait pas pu découvrir la beauté de l'île, les sentiments des victimes, l'État à bout dans lequel se trouvent les parties dans le combat juridique, les acteurs de terrain prêts à tout pour éduquer la population et les plans d'avenir que l'État français prévoit. On n'aurait pas non plus découvert que les médecins en Guadeloupe recevaient des directives pour le chlordécone, que Jessica Oublié continuait son combat dans l'ombre, on n'aurait pas pu rencontrer le docteur Janmari Flower aux rennes de son association, ni les maraîchers, producteurs de denrées biologiques à Basse-Terre. On ne serait pas rendu sur place avec Boris Durand, ni avec Frédéric Bourseau. On n'aurait pas saisi l'importance des jardins créoles, vecteurs de santé mentale, médicale et nutritive. Les preuves

---

<sup>44</sup> « Chlordécone : carton rouge pour Emmanuel Macron », in : *FranceTVinfo*, [En ligne], 06/02/2019. URL : [https://www.francetvinfo.fr/sante/sexo/chlordecone-carton-rouge-pour-emmanuel-macron\\_3177929.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/sexo/chlordecone-carton-rouge-pour-emmanuel-macron_3177929.html).

et témoignages présents dans le dossier confirment l'hypothèse de départ, avec les nuances émises ci-dessus.

## **2. RÉFLEXION SUR UNE PROFESSION EN MOUVEMENT**

À l'heure actuelle, la capitalisation de l'information suppose un manque d'objectivité dans la plupart des grands groupes de presse. Une vision de l'information biaisée, favorisant les conceptions politiques des mécènes des entreprises auxquelles ils subviennent, au détriment d'un certain traitement de l'information approprié. Une ouverture d'esprit qui, grâce au professeur Geoffrey Geuens lorsqu'il dispense son cours de « Socio-économie des médias et du journalisme », éclaire des facettes volontairement tamisées des entreprises médiatiques telles que la marchandisation de l'information. Bien que l'information soit de nos jours un bien immatériel monnayable et monnayé, pouvant parfois aller jusqu'à des prix exorbitants en fonction de leur sensibilité, l'aspect financier ne peut entrer en compte dans l'exécution des tâches d'un journaliste. Encore moins à l'heure de la primauté des réseaux sociaux sur les sites d'informations générales, le métier (certes rémunéré) ne peut se raccrocher uniquement aux moyens dont dispose le groupe entrepreneurial qui lui garantit son salaire.

### **2.1. L'éternel débat de l'indépendance des journalistes**

L'expansion de l'audience de la presse, de ses origines à nos jours, a certes permis à la profession de s'installer parmi la catégorie des intellectuels de ce monde (bien que cette notion reste à débattre) mais a également induit quelques complications. Sans cesse débattues sur la place publique, les limites de la liberté d'expression (et subséquemment, de la presse) ne cessent de connaître des changements. Des frontières amovibles au gré des évènements, qui tendent à compliquer le travail du journaliste, dont les libertés se détendent et se compressent.

À l'heure actuelle, le paradoxe le plus flagrant au sein des professions médiatiques demeure l'ambivalence de l'indépendance des journalistes. Situation dans laquelle ne se retrouvent pas les non salariés, qui ne dépendent pas d'un groupe de presse mais dont la moitié serait en situation de précarité, selon Daniel Bonvoisin<sup>45</sup>. Au contraire, ceux concernés par le salariat des groupes de presse ne peuvent se revendiquer totalement maîtres de leur indépendance. « Défenseurs de la démocratie ou porte-paroles des pouvoirs ? », une question que se posait déjà l'auteur il y a huit ans dans son exposé « Entre liberté et dépendance, le média sur le fil » :

« La précarité du métier de journaliste constitue un terrain fertile à son instrumentalisation par ceux qui disposent des moyens d'élaborer une stratégie de communication efficace. Mais à l'échelle des organes de presse, le contexte financier constitue aussi un levier sur l'indépendance. (...) Mais l'indépendance structurelle est surtout mise en péril par la nature capitaliste de la presse elle-même. En effet, c'est de la part des propriétaires des capitaux qu'on craint le plus d'ingérence. Quel intérêt aurait un industriel ou un financier de posséder des titres de presse qui tiendraient des propos qui questionneraient, par exemple, l'inégalité entre riches et pauvres ou, plus pragmatiquement, qui publieraient des enquêtes sur des pratiques dans lesquelles les actionnaires ont des intérêts ? »<sup>46</sup>.

Plus radicalement encore, dans un article de 2008, Noam Chomsky et Edward Herman dénonçaient déjà ironiquement ce phénomène :

« Il n'aura échappé à personne que le postulat démocratique affirme que les médias sont indépendants, déterminés à découvrir la vérité et à la faire connaître ; et non qu'ils passent le plus clair de leur temps à donner l'image d'un monde tel que les puissants souhaitent que nous nous le représentions »<sup>47</sup>.

Certains modèles médiatiques évoluent vers une totale indépendance dans la démarche décisionnelle qui les guide au sein de leur institution. L'information en elle-même n'étant plus une marchandise viable, les investisseurs demeurent une condition impérative à la survie d'un média, quel qu'il soit. Un des premiers arguments de la perte de confiance du public envers

---

<sup>45</sup> Daniel Bonvoisin, « Entre liberté et dépendance, les médias sur le fil », in : « Média Animation », [En ligne], 2015. URL : <https://media-animation.be/Entre-liberte-et-dependance-les-medias-sur-le-fil.html>.

<sup>46</sup>*ibid.*

<sup>47</sup> Noam Chomsky et Edward Herman, « La fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie », Marseille, Agone, 2008, première de couverture.

l'univers médiatique au sens large et l'intégrité de ceux qui peuvent se targuer de faire partie du métier de journaliste vient sans nul doute de la remise en question de cette indépendance au sein des groupes de presses. Si ces derniers sont tenus de respecter l'image des financiers qui les abreuvent, par peur d'y voir, le cas échéant, une diminution (voire une suspension) de leurs subsides, alors la censure gagne du terrain sur la liberté dans la quête de la vérité insubordonnée.

« Médor »<sup>48</sup>, magazine belge fondé en 2015 qui s'auto-proclame média collaboratif, clame haut et fort son indépendance. Concept souverain de leur processus décisionnel, Médor n'a dès lors ni maître, ni rédacteur en chef. Il est libéré de toutes pressions potentielles qui le lieraient à une instance aux limites strictement financières lors de l'élaboration de la trame rédactionnelle et imposant par définition ses propres restrictions critiques. Les financements extérieurs sont dès lors accueillis grâce aux coopérateurs, concept éclairant des citoyens curieux et investis qui apportent leur soutien à ce média à contre-courant du paysage journalistique majoritaire en Belgique, composé encore seulement à l'heure actuelle de moins d'une dizaine de groupes industriels médiatiques<sup>49</sup>, preuve du manque cruel de pluralisme et de diversité au sein des instances décisionnaires qui jettent leur avantage au nez des journalistes, parfois pantins de ces ingérences. On peut cependant s'interroger sur les limites du modèle que ce périodique propose. Par « limite », nous sous-entendons la capacité pour une rédaction de se coordonner sans chef si elle souhaite s'agrandir à l'avenir. Actuellement au nombre de cinq, à qui revient le pouvoir décisionnel au travers du travail collaboratif, l'union semble optimale mais qu'advierait-il d'un média instaurant ce modèle à plus grande échelle ?

Aujourd'hui comme hier, un journaliste persiste dans sa définition purement publique dont la fonction n'existe que par, pour et grâce au public-cible auquel il s'adresse. On assiste de nos jours à une modification, quasi renversement de l'attention et de la pression du milieu

---

<sup>48</sup> <https://medor.coop>.

<sup>49</sup> Notamment Rossel, IPM, Roularta, DPG Media et Mediahuis. L'État est lui aussi considéré comme tel dans la perspective de l'indépendance du traitement journalistique, qui fait l'objet de la réflexion de ce chapitre. Les médias qui en dépendent sont en effet directement rattachés aux Communautés flamande et francophone, instaurant dans leur conseil d'administration des membres de la classe politique.

envers les domaines publics tels que la politique. Si auparavant, le journaliste insufflait une légère brise de justice par la révélation de « ce qui ne tourne pas rond » dans certains milieux, il est aujourd'hui la cible de pressions qui l'étouffent et l'empêche de laisser éclore ses sujets librement. Cependant, si certains ne se laissent pas démonter par ce vent de crainte généralisé, les risques n'en sont pas moindres. Bien que demeurant en pays démocratique, les instances pour lesquelles la plupart des Européens peuvent prétendre un jour faire partie, les repréailles (en Belgique ou en France, notamment) s'exercent via des pressions souterraines qui peuvent parfois les amener à reconsidérer leurs ambitions. Ce fut notamment le cas lors d'un accrochage entre un journaliste de la RTBF et le service de presse du premier ministre en 2015, sujet à propos duquel le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes, Ricardo Gutiérrez, n'avait pas manqué de discourir : « Ce genre de communication unilatérale devrait tout simplement être boycotté par la presse. Les journalistes sont là pour poser des questions au nom de la société civile. Les museler est un réflexe pitoyable »<sup>50</sup>.

## 2.2. L'évolution du métier

Outre ce contexte d'autocensure auquel nous avons également dû faire face lors de la constitution de ce dossier, à la suite de pressions de lobbyistes actuels de l'industrie bananière, la profession de journaliste est elle-même en évolution depuis l'avènement des réseaux de communication de masse. L'ère Internet, bien qu'atout essentiel dans la recherche de preuves et de données, noie son hôte dans une masse d'informations qu'il devient impossible à décoder de manière exhaustive. Sans cesse en quête d'adaptation et de formations nouvelles, les journalistes tentent de se plier aux nouvelles exigences induites par l'émergence des nouveaux médias et de l'émancipation relative des informations par rapport aux instances journalistiques grâce à l'accessibilité à l'information augmentée.

Si l'univers médiatique actuel est en mouvement, cela n'annonce pas forcément une bonne nouvelle. Les nouveaux *challenges* soumis aux journalistes impliquent qu'ils doivent se

---

<sup>50</sup> Fédération Européenne des Journalistes, *Belgique: le service de presse du Premier ministre menace un journaliste*, [En ligne], 11/10/2015. URL : <https://europeanjournalists.org/fr/2015/10/11/belgique-le-service-d-e-presse-du-premier-ministre-menace-un-journaliste>.

renouveler et se diversifier sans cesse. En 2016, la Fédération européenne des journalistes interrogeait des membres du monde journalistique. À la question « Diriez-vous que les conditions de travail pour les journalistes tendent à se détériorer au fil des années dans votre pays? »<sup>51</sup>, 100 % ont répondu oui.

« Depuis une dizaine d'années, le milieu universitaire, les syndicats et les associations professionnelles de journalistes mènent des études sur l'évolution de la pratique journalistique. Elles observent que les travailleurs de la presse font face à un processus d'intensification et de rentabilisation de leur travail, lignes éditoriales (presses dites « populaire » ou « de qualité ») et supports médiatiques (audiovisuel ou écrit) confondus »<sup>52</sup>.

Ce dossier sur la précarisation du métier, couplé à l'ouvrage de référence en la matière de Camille Dupuy, « Participer pour dépasser la condition salariale : les journalistes en quête d'indépendance »<sup>53</sup>, nous informe du bilan affligeant dont nous supposons déjà l'issue. Au sein des rédactions journalistiques, autant que chez les journalistes indépendants, on constate bon nombre d'indicateurs de la dégradation dans leurs conditions de travail. Au rendez-vous depuis ces dernières années (et pour celles à venir), on retrouve d'abord une augmentation de la cadence de travail effrénée, couplée à une baisse du temps accordé par sujet à un journaliste. Ce phénomène est dû à la baisse du nombre de travailleurs par rapport à la charge demandée mais également, à la baisse des fonds accordés aux journalistes dans les rédactions. Les restrictions, fusions et réorganisations décrétées par les instances décisionnelles, souvent accompagnées de restrictions de personnel, sont actuellement plutôt guidées par des ambitions marchandes, au détriment de la qualité de leur service et du bien-être des acteurs de terrain qu'ils emploient. Ce point soulève une question : quid alors de la qualité du travail journalistique à fournir, de la quête de vérité, du respect de la déontologie et de la passion des sujets bien ficelés ? Même si, soumises à des pressions rédactionnelles semblables, les équipes d'investigation (telles que celles de l'émission homonyme présentée par la RTBF)

---

<sup>51</sup> Mehmet Koksal et al., « Journaliste, un métier en voie de précarisation », in : *Magazine de l'Institut syndical européen en santé et sécurité au travail*, n° 15, 2017, p.17.

<sup>52</sup> Mehmet Koksal et al., « Journaliste, un métier en voie de précarisation », in : *Magazine de l'Institut syndical européen en santé et sécurité au travail*, n° 15, 2017.

<sup>53</sup> Camille Dupuy, « Participer pour dépasser la condition salariale : les journalistes en quête d'indépendance », in : *Sociologie du travail*, volume 57, n° 1, 2015.

peuvent quand même se permettre de creuser et de boucler leurs investigations sur de longues durées.

On constate aussi dans le paysage journalistique une hausse de la demande de flexibilité et de polyvalence du journaliste, qui est un être humain au même titre que les autres, rappelons-le. Faut-il dès lors privilégier l'excellence dans un domaine ou la connaissance de tous ? Une facette de couteau suisse parfait sans cesse pourchassée par les recruteurs de nouveaux talents et les employeurs des anciennes personnalités habituées à leur terrain de prédilection. Un journaliste aujourd'hui, pour être attractif aux yeux de sa hiérarchie, se doit d'avoir les capacités d'un caméraman, monteur, régisseur, philosophe, écrivain, enquêteur branché, téméraire, etc.

### 2.3. Journalisme de terrain

Les étapes fastidieuses de la conception de ce dossier dans lequel figurent six articles aux angles différents et complémentaires m'ont permis de me rendre compte de plusieurs aspects attribués au journalisme de terrain.

Tout d'abord, l'actualité environnementale et écologique est au centre d'une révolution informationnelle importante. Avec la prise de conscience récente d'une problématique inévitable de changement climatique dans les années à venir, le sujet passionne désormais un peu plus les foules qu'auparavant. L'Homme a-t-il enfin compris que nous dépendons de la terre dont nous devons prendre soin et que bien trop souvent nous détruisons ?

Comme mentionné dans cet écrit, l'importance de se déplacer est la règle première dans le reportage. Il semble primordial de se déplacer jusqu'à son sujet pour en apprendre plus, pour apprendre mieux, pour comprendre le problème et pouvoir appréhender les solutions futures. Pourtant, encore bien trop de nouvelles sont dépêchées et publiées sans avoir pris conscience de la réalité du terrain. Le journalisme de terrain, bien que très excitant à titre personnel, est une source intarissable de nouvelles connaissances sur le monde, de rencontres formatrices et parfois, d'enseignements, bien qu'impliquant à de nombreuses reprises des déceptions personnelles.



Le travail de terrain est rebutant et épuisant si le journaliste n'est pas bien accompagné. Une équipe est ce qu'il y a de plus précieux, bien que l'opinion publique pense que le journalisme est un travail s'exécutant la majeure partie du temps en solitaire. Les membres d'une équipe journalistique sont complémentaires et leur cohésion fait d'un sujet une réussite ou un échec dans le domaine de la communication.

### **3. LE MOT DE LA FIN**

Bien que la question de la sécurité des journalistes reporters d'images sur le terrain n'ait pas été abordée ici, elle reste une dimension particulière à prendre en considération. Comme nous le révèle le site « Platform to promote the protection of journalism and safety of journalists »<sup>54</sup>, encore bien trop d'entre eux sont menacés dans l'exercice de leur fonction. L'évolution du métier par la demande d'instantanéité, de véracité, d'objectivité et de perfection de l'information de la part d'un public de plus en plus sceptique tend à contribuer à la précarité, l'instabilité et l'insécurité d'une profession en crise.

Nonobstant, comme l'affirme Jacques Merlino dans son ouvrage inspirant, « Profession reporter : Carnets de route 1973/1998 », paru en 2011, la volonté de devenir journaliste surgit d'une « inclination naturelle de l'être ». C'est un besoin naturel d'apporter des réponses aux questions que le monde se pose sur le Monde. La démarche de vulgarisation pour apporter des réponses aux lecteurs est un partage du journaliste qu'il se délecte d'informer. Le plaisir d'éclairer les esprits à propos d'évènements dont les causes et les conséquences semblent occultées par des instances aux directions opaques amène à cette profession un sentiment d'importance. Le journaliste, tant qu'il aime son métier et qu'il est libre de traiter des sujets qui le passionnent, se sent utile dans sa démarche d'information et de vulgarisation. À la façon des professeurs, les journalistes partagent les informations qu'ils détiennent, pour l'intérêt général.

---

<sup>54</sup> Platform to promote the protection of journalism and safety of journalists. URL : <https://fom.coe.int/en/accueil>.

Bien que l'indépendance des journalistes au sein de groupes de presse soit constamment mise sur la table par les détracteurs des instances informationnelles, les publications sur le sujet fleurissent, défendant les droits de la profession avant les intérêts des organisations patronales qui les dirigent, véritable épée de Damoclès au dessus de la tête des journalistes les plus téméraires. Si certains sont prêts à s'émanciper des subsides d'entreprises aux ambitions strictement mercantiles, il n'en demeure pas moins que le paysage médiatique belge reste dominé en grande majorité par ce modèle subordonné et archaïque. Des publications périodiques, dotées d'une grande maîtrise d'investigation, à l'instar de « Médor », modifient la perspective du journalisme moderne. Ce type de média permettra à l'avenir au public de se poser les questions qui gravitent autour des liens nouant les médias, les entreprises qui leur apportent leurs contributions financières et la forme d'autocensure (voire de censure) qui y est étroitement liée.

Cette profession, en perpétuelle évolution (souvent plus en régression, du point de vue de l'indépendance de la presse), a été elle aussi soumise aux modifications engendrées par l'ère du *World Wide Web*. La vitesse d'accès à l'information et la gratuité du dispositif informationnel déclenchent chez les lecteurs des formes de révolte lorsque la vérité creusée et vérifiée prend du temps (et coûte de l'argent) pour être à portée de main.

Le journaliste, lui, se doit de se transformer en couteau suisse contemporain. La polyvalence est devenue, de nos jours, un impératif sans lequel on ne pourrait même pas imaginer intégrer la moins sérieuse des rédactions. Comme expérimenté dans ce travail de longue haleine au travers de compétences photographiques, audiovisuelles, de montage et d'écriture, l'avantage se place désormais dans les mains des touche-à-tout. Cependant, les aspirants à la profession sont en droit de s'interroger : vaut-il désormais mieux être bon dans tout, sans exceller, plutôt que de se spécialiser dans son domaine de prédilection, au risque de ne plus impressionner personne ? Les jeunes journalistes, toujours plus compétitifs, vous affirmeront sans doute qu'il faut un peu des deux. Pour se démarquer chez les employeurs, la course à la formation semble désormais plus intéressante que la course à l'information.

À titre personnel, ce dossier a été l'occasion de tester les avantages et les défauts d'un terrain d'investigation en solitaire. Il a permis d'expérimenter les différentes options avec

lesquelles nous pouvions exposer le résultat de cette enquête, qui aura duré plus d'une année. La liberté d'expression et des choix rédactionnels n'avait d'égal, malgré le manque sur le terrain d'un technicien capable d'apporter son aide pour alléger cette charge de travail parfois trop lourde pour de si frêles épaules. Formateur et passionnant, ce terrain a été le point de départ de la réflexion exposée dans cet écrit. Il a permis d'instruire le public de la problématique et aura inculqué à son autrice des valeurs résultant de l'expérience tout juste vécue.

Si on peut sans aucun doute affirmer aujourd'hui que l'État français ne souhaite pas établir et reconnaître sa responsabilité dans l'empoisonnement de la population antillaise au chlordécone depuis 1973, on a pu cependant observer qu'il mettait en place nombre de stratégie pour parer sa progression et ses effets néfastes dans les terres et sur la santé de ses citoyens. L'Histoire n'étant pas achevée et les batailles juridiques, pas abandonnées, nous laisserons une place pour un petit espoir dans ce dossier. Une place pour que des solutions sur le long terme soient trouvées, pour que la bataille juridique trouve son point de chute favorable et que les populations puissent enfin vivre en paix, dans l'amour et le respect de leur mère Nature.

# V. BIBLIOGRAPHIE

## 1. OUVRAGES

Agnès, Yves, *Manuel de journalisme*, coll. « Grands repères / Guides », éd. La Découverte, Paris, 2008.

Boutrin, Louis et Confiand, Raphaël, *Chronique d'un empoisonnement annoncé - Le scandale du Chlordécone aux Antilles françaises 1972-2002*, éd. L'Harmattan, 2007.

Chomsky, Noam et Herman, Edward, *La fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie*, éd. Agone, Marseille, 2008, pp. 1-22.

Dupuy, Camille, « Participer pour dépasser la condition salariale : les journalistes en quête d'indépendance », in : *Sociologie du travail*, vol. 57, n° 1, 2015.

Ferdinand, Malcolm, « De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : De l'égalité en question », in : *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, 2015, pp. 163-183.

Grevisse, Benoît, *Déontologie du journalisme*, éd. De Boeck Supérieur, 2016.

Hanot, Muriel *dir.*, *Code de déontologie journalistique*, coll. « Les carnets de la déontologie », n° 5, 2e éd., Bruxelles, 2017, p. 5.

Labarthe, Gilles *et al.*, *Reportages de l'autre côté du monde*, éd. d'en bas & DATAS agence de presse, 2013, p. 9.

Merlino, Jacques, *Profession reporter : Carnets de route 1973/1998*, éd. L'Harmattan, Paris, 2011.

Mouriquand, Jacques, *L'enquête*, coll. « Les guides du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes », 1994.

Oublié, Jessica *et al.*, *Tropiques toxiques. Le scandale du chlordécone*, éd. Les Escales, Paris, 2020.

Tricot, André *et al.*, *Le document : communication et mémoire*, éd. De Boeck Supérieur, 2016.

## **2. RAPPORTS SCIENTIFIQUES**

Belpomme, Dominique, *Rapport d'expertise et d'audit externe concernant la pollution par les pesticides en Martinique. Conséquences agrobiologiques, alimentaires et sanitaires et proposition d'un plan de sauvegarde en cinq points*, 2007. URL : [https://www.artac.info/fichier/Rapport\\_Martinique\\_12947558980.pdf](https://www.artac.info/fichier/Rapport_Martinique_12947558980.pdf).

Bonan, Henri et Prime, Jean-Louis, *Rapport sur la présence de pesticides dans les eaux de consommation humaine en Guadeloupe. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (n° 2001-070) et de l'Inspection générale de l'environnement*, 2001. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/28832-rapport-sur-la-presence-de-pesticides-dans-les-eaux-de-consommation-huma> (consulté pour la dernière fois le 24/11/2022).

Crosset, Mégane, *et al. Dynamique de contamination en chlordécone en phases dissoute et particulaire en rivière*. Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2018.

Fintz, Matthieu, « De quelles crises chlordécone est-il le nom ? », in : *Communication au congrès de l'Association française de science politique*, [En ligne], Strasbourg, 2011. URL : <http://www.afsp.info/archives/congres/congres2011/sectionthematiques/st23/st23fintz.pdf>.

Institut de recherche en santé, environnement et travail, *Études destinées à identifier les dangers et risques sanitaires associés à l'exposition au chlordécone*, [En ligne]. URL : <https://www.irset.org/fr/etudes-destinees-identifier-les-dangers-et-risques-sanitaires-associes-lexposition-au-chlordecone> (consulté pour la dernière fois le 22/12/2022).

Manus, Jean-Marie, « Indemnisation des victimes du chlordécone », in : *Revue francophone des laboratoires*, [En ligne], n° 513, 2019, p. 11. URL: [https://doi.org/10.1016/S1773-035X\(19\)30273-4](https://doi.org/10.1016/S1773-035X(19)30273-4).

Multigner, Luc, *et al.*, « Chlordecone Exposure and Risk of Prostate Cancer », in : *Journal of Clinical Oncology*, [En ligne], n° 28, 2010. URL : <https://ascopubs.org/doi/pdf/10.1200/JCO.2009.27.2153?role=tab>.

## **3. ARTICLES JOURNALISTIQUES**

Bonvoisin, Daniel, « Entre liberté et dépendance, les médias sur le fil », in : *Média Animation*, [En ligne], 2015. URL : <https://media-animation.be/Entre-liberte-et-dependance-le-s-medias-sur-le-fil.html>.

Crutzen, Bernard, *Pour quelques bananes de plus*, diffusé par la RTBF, 2019.

Dehoorne, Olivier, *et al.*, « Jessica Oublié : Tropiques Toxiques. Le scandale du chlordécone », in : *Études Caribéennes*, n° 48, [En ligne], 15/04/2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/22188> (consulté le 12/01/2023).

Fédération Européenne des Journalistes, *Belgique: le service de presse du Premier ministre menace un journaliste*, [En ligne], 11/10/2015. URL : <https://europeanjournalists.org/fr/2015/10/11/belgique-le-service-de-presse-du-premier-ministre-menace-un-journaliste>.

Lecadre, Renaud, « Le rapport Belpomme, un pépin pour le gouvernement », in : *Libération*, [En ligne], 19/09/2007. URL : [https://www.liberation.fr/futurs/2007/09/19/le-rapport-belpomme-un-pepin-pour-le-gouvernement\\_102100](https://www.liberation.fr/futurs/2007/09/19/le-rapport-belpomme-un-pepin-pour-le-gouvernement_102100) (consulté pour la dernière fois le 24/11/2022).

Sartre, Julien, « Chlordécone aux Antilles : l'enterrement programmé du dossier », in : *Mediapart*, [En ligne], 29/11/2022. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/291122/chlordecone-aux-antilles-l-enterrement-programme-du-dossier> (consulté le 12/12/2022).

Vincent, Faustine, « Chlordécone : l'Elysée plaide le « malentendu » après la déclaration polémique de Macron », in : *Le Monde*, [En ligne], 04/02/2019. URL : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/04/chlordecone-l-elysee-plaide-le-malentendu-apres-la-declaration-polemique-de-macron\\_5419206\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/04/chlordecone-l-elysee-plaide-le-malentendu-apres-la-declaration-polemique-de-macron_5419206_823448.html) (consulté le 23/02/2023).

#### **4. RESSOURCES EN LIGNE**

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. URL: <https://www.ecologie.gouv.fr/pesticides-pollutions-diffuses> (mis à jour le 11/04/2022, consulté pour la dernière fois le 24/11/2022).

RTBF, Site internet de l'émission « Investigation ». URL: <https://www.rtf.be/emission/investigation>.

Site internet de l'association « JaFa ». URL : <https://jafa.ireps.gp>.

Site internet « Larousse », dictionnaire [En ligne]. URL : [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr). (consulté le 31/03/2023).

Site internet du média « Médor ». URL : <https://medor.coop>.

Platform to promote the protection of journalism and safety of journalists. URL : <https://fom.co.int/en/accueil>.

RTBF, *Droit de réponse : quelles sont les conditions et comment procéder ?*, 2022.  
URL : <https://www.rtb.be/article/droit-de-reponse-queelles-sont-les-conditions-et-comment-proceder-10908610>.

Site internet du Sénat français, *Rapports d'office parlementaire, Impacts de l'utilisation de la chlordécone et des pesticides aux Antilles : bilan et perspectives d'évolution*, n° 487, 24/06/2009. URL : [https://www.senat.fr/rap/r08-487/r08-487\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r08-487/r08-487_mono.html).

Site internet du média « Vakita ». URL : [www.vakita.fr/fr/p/pourquoi-vakita](http://www.vakita.fr/fr/p/pourquoi-vakita). (consulté le 13 janvier 2023).

Site internet « Vie-publique.fr », recherche par thème sur la base du mot clé « chlordécone ». URL : [https://www.vie-publique.fr/recherche?search\\_api\\_fulltext=chlordecone&f%5B0%5D=categories%3Arapport](https://www.vie-publique.fr/recherche?search_api_fulltext=chlordecone&f%5B0%5D=categories%3Arapport).

## **5. RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

Geuens, Geoffrey, « Socio-économie des médias et du journalisme », cours théorique dispensé à l'ULiège, suivi en 2020-2021.

Pluyers, Fanny, « Techniques audiovisuelles : prise de vue, prise de son, montage et mixage », cours théorique et pratique dispensé à l'ULiège, suivi en 2019-2020.

Servais, Christine, « Analyse de la réception », cours théorique dispensé à l'ULiège, suivi en 2020-2021.

Servais, Véronique, « Théories de la communication », cours théorique dispensé à l'ULiège, suivi en 2017-2018.

Vanesse, Marc, ensemble des cours de la formation journalistique théorique et pratique dispensés à l'ULiège, suivis de 2017 à 2022.

## VII. ANNEXE

### 1. ENTRETIENS RÉALISÉS

Cette liste non exhaustive regroupe les principaux acteurs du dossier, sources d'informations qui ont nourri l'enquête présentée :

Patrick Alexis, pisteur.

Rosalie Ramalingon, pisteur.

Docteur Luc Multigner.

Eric Rayapin, journaliste « Guadeloupe La Première ».

Boris Durand, animateur JaFa.

Frédéric Bourseau, animateur JaFa.

Docteur Janmari Flower, écologue, chargé de la transition écologique et solidaire pour l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers.

Madame Fémi P., bénéficiaire du programme JaFa.

Monsieur T., témoin anonyme et sa femme, habitants adorables du croissant bananier vivant sur des terres contaminées.

Jean-Marie Nomertin, syndicaliste CGTG.

Maître Harry Durimel, avocat de profession et maire de Pointe-à-Pitre depuis juillet 2020.

Pascal Abatan, journaliste sur « Canal 10 (Guadeloupe) ».

Christiane Gappa, service des archives de « Guadeloupe La Première ».



## 2. REMERCIEMENTS

### 2.1. En Guadeloupe

Patrick Alexis, Rosalie Ramalingon, Eric Rayapin et tous les pisteurs qui sont intervenus dans ce dossier, pour leur gentillesse sans limite et leur aide précieuse.

Papa, pour son aide sur le sujet et la force qu'il m'a transmise, même au bout du monde.

### 2.2. En Belgique

Mon amie Cloé, pour avoir eu la patience de m'accompagner aux quatre coins de la Guadeloupe pour porter caméras, micros et matériels en tout genre, ainsi que pour son amitié sans faille depuis tant d'années.

Maman, pour son soutien infailible dans toutes les épreuves et peu importe leur taille. Avec toi, grâce à toi et surtout pour toi, je pourrais gravir des montagnes.

Tonton, sans qui bien des traits de ma personnalité ne seraient pas aussi aboutis, qui m'a aidée à me repositionner et me questionner bien plus loin que ce que j'aurais fait sans lui.

### 2.3. À l'école (avec un grand E)

Monsieur Bouchat et Madame Brach, professeurs passionnés, qui m'ont donné respectivement le goût de l'Histoire et des histoires.

L'équipe des journalistes de RTC Télé Liège et d'Investigation, pour leurs pistes, tuyaux et idées originales lors de mon apprentissage.

Et enfin Monsieur Vanesse, pour son enseignement sans faille et toujours bienveillant, qui m'a donné le goût de toujours creuser plus loin, peu importe le temps que cela doit prendre. Merci pour la passion des investigations bien ficelées et les expériences qui m'ont fait vibrer pendant ces années d'études.

À tous ceux qui ont croisé le chemin de ce projet interminable, du plus profond du cœur, **MERCI**. Cette aventure, certes longue et difficile à réaliser (presque) toute seule, fut une immense ouverture d'esprit sur le monde, autant à propos de ses merveilles que pour sa mise en péril. Elle m'a permis de rencontrer des personnes de nombreux fuseaux horaires différents du mien et de comprendre ce qu'il y a plus loin que notre horizon. Toujours plus loin, c'est désormais où j'aimerais aller. Mes désirs de voyages et de découverte n'en ont été qu'exacerbés.

Julia Dessi

**3. ARTICLES TEXTE SANS LA MISE EN FORME DU SITE INTERNET**

<https://juliadessi1409.wixsite.com/chlordecone>

**DOSSIER CHLORDÉCONE :**

*Le poison persistant d'un paradis sur Terre. Impacts sur les Antilles  
françaises depuis 1973.*

## KONTAN VWÉ-ZOT<sup>55</sup>

Un souffle chaud caresse vos joues froides et vos yeux endormis. La porte de l'avion vient de s'ouvrir et le soleil rayonne de toutes ses forces pour vous accueillir. Bienvenue dans les Caraïbes, région du monde aux allures chimériques. Au premier coup d'œil, tout semble parfait. Il fait beau, humide mais la grisaille ne vous ennuiera plus. Ici, pas question de sécheresse et d'étendues qui partent en fumée. Les plantes sont gorgées d'eau. Les fruits, juteux et sucrés. Les poissons, colorés. Vous marchez longtemps. Une tortue à la surface de la mer dans laquelle vos pieds trempent vient inspirer, paisible et gracieuse. L'eau est turquoise et le sable doré, blanc, noir... Votre peau se réchauffe, vous vous abritez sous un cocotier. Ne serait-ce pas ici même, le paradis perdu, l'Eldorado que vous recherchiez tant ?

Le bruit monte crescendo à mesure que vous progressez vers ce petit marché. Tant de couleurs. Roucou, colombo, maracudja, carambole. Dépaysement assuré. Vos narines découvrent des senteurs qui leur étaient inconnues. Alors, vous fermez les yeux et distinguez plusieurs voix. « Kontan vwé zot<sup>1</sup> ! », « pa ni pwoblèm<sup>56</sup> », ... du créole ? Sans doute. Des tags dans la ville, figurant de somptueux papillons, vous souhaitent la bienvenue. We Love Guadeloupe. Elle vous ouvre ses ailes. Laissez-vous embarquer dans ce récit aux rythmes des battements de l'île aux belles eaux... Qu'on ne peut plus boire !

---

<sup>55</sup> « Bienvenue (content de vous voir) ! ».

<sup>56</sup> « Pas de problème ! ».

## L'île aux belles eaux

(Coordonnées géographiques = 16°15'10.4"N 61°34'07.3"W)

Difficile de comprendre pourquoi ce peuple, parfois, se révolte. N'ont-ils pas tout pour être heureux ? Derrière ce paysage se cache une histoire bien gardée. Avez-vous déjà entendu parler du chlordécone ? Des charançons ? Un sujet typiquement antillais, parfois discuté en métropole. Et encore... Il reste rarement abordé au-delà de ses frontières. En bref, des mots magiques qui ternissent quelque peu le tableau idyllique que l'on avait accroché dans nos mémoires. Reprenons depuis le début.

### 1952 - HOPEWELL, VIRGINIE (USA)

Des chimistes de l'entreprise américaine "Allied Chemical and Dye Corporation" mettent au point une nouvelle molécule, qu'ils surnomment Kepone. Ils ne le savent pas encore mais ils viennent de créer un pesticide organochloré surpuissant, aux effets toxiques, dont on se souviendra longtemps. La production se poursuit sur le site jusqu'en 1973, notamment grâce au sous-traitant "Life Science Product". Ce

dernier, qui rejette ses eaux usées dans la rivière James, est à l'origine d'une contamination sévère du cours d'eau, déclenchant déjà à l'époque un scandale sanitaire affligeant dans la région. Mais il faudra attendre 1976 pour voir cette bombe à retardement interdite aux États-Unis, après la constatation d'effets secondaires graves chez les employés fortement exposés au pesticide.

### 1972 - ANTILLES FRANÇAISES (GUADELOUPE - MARTINIQUE)

Elle qui avait un avenir prometteur se voit donc, dès 1968, soupçonnée d'être une substance "dangereuse et cancérigène". Alors classée en catégorie A, toxique, son niveau de risque est revu à la baisse en 1971 par la Commission des Toxiques en France. Désormais, elle est simplement considérée comme "dangereuse", catégorie C. Lorsqu'elle fête ses 20 ans, Kepone reçoit donc l'autorisation de voyager jusqu'en territoire français. En l'occurrence, les Antilles, un paradis sur Terre qui l'accueille à

bras ouverts et auquel elle ne manquera pas d'ajouter son grain de chlore. Elle qui aime tant ces régions françaises se détache de son nom commercial trop connoté américain, en se faisant appeler Curlone à partir de 1981. Une touche "frenchie" qui l'aide à se répandre dans les alentours, puisque méconnue quant à son passé houleux. Il n'aura malheureusement pas fallu longtemps pour que la toxique ingénue soit enfin reconnue comme telle par les scientifiques, alors que la population, elle, ne la soupçonnait pas un instant de ses crimes silencieux.

Mais pourquoi introduire un produit tant controversé ? En dépit de la concurrence de l'Afrique et de l'Amérique latine, le marché guadeloupéen et martiniquais impose tant bien que mal sa marque de fabrique dans les années 1970. La banane y devient l'activité économique principale. Exaltés par ce tremplin économique, les agriculteurs des Antilles ont peu à peu délaissé la diversité de leurs terres pour se tourner majoritairement vers la monoculture de banane. L'État français et les lobbyistes, poussés par leur soif mercantile, y ont vu là une plante aux popotes<sup>57</sup> d'or. Les ambitions de producteurs de bananes, dans le sens d'une

---

<sup>57</sup> Fleur du bananier.

production unique et intensive du fruit jaune, ont donc été facilitées sous le pouvoir du ministre de l'agriculture, un certain Jacques Chirac.

Utilisé pour lutter contre les larves des charançons noirs du bananier, le pesticide a été dispersé dans les exploitations, parfois à mains nues, par certains agriculteurs. Pourtant, depuis 1979, après une série d'observations sur des rats de laboratoire, le chlordécone avait été classé comme substance cancérigène probable pour l'Homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer. Une classification qui n'a pas semblé alarmer outre mesure les autorités d'outremer. Aucun blocage dans les transactions commerciales n'a été mis en place. C'est peu avant le début des années 2000, que les chercheurs ont tiré la sonnette d'alarme, comme l'indique le rapport d'Henri Bonan et Jean-Louis Prime publié en 2001. Luc Multigner, épidémiologiste et chercheur à l'INSERM sur ce dossier depuis plus de 25 ans, nous explique :

« Les milieux naturels sont contaminés de façon permanente par le chlordécone, même s'il a cessé d'être utilisé, parce que la molécule ne se dégrade pas. Dans les sols, par transfert et via la chaîne alimentaire, l'Homme est aussi contaminé. La rémanence

de la molécule va dépendre de la nature des sols, ce qui oscille entre 70 et 700 ans. À l'échelle humaine, il reste que votre sol est pollué pour toute votre vie ».

Mais comment en est-on arrivé là ? Comment personne n'a stoppé ce lent processus qui semble aujourd'hui irrémédiable ? Certes, déverser sur ses terres des pesticides semble relativement anodin de nos jours. Mais pas quand la molécule qui compose le produit a une rémanence de plusieurs dizaines d'années. On parle aussi de centaines d'années, selon les sols où elle s'imprègne.

Même si la pollution se loge dans les couches superficielles du sol, elle migre jusqu'aux nappes phréatiques. La molécule dispersée aux pieds des bananiers rejoint les eaux souterraines. Elle imprègne le sol ou ruisselle via les eaux de pluie. Ces sources, contaminées, atteignent les sols, rivières et milieux marins environnants. Là-bas, les plantes poussent. Les crustacés vivent et les poissons nagent. Les animaux terrestres se nourrissent. Ces animaux et végétaux se retrouvent enfin dans nos assiettes. Un cercle trophique vicieux : reprendrez-vous un peu de chlordécone, mon cher ?

Maintenant, vous aussi, savez comment plus de 92 % de la population antillaise est contaminée. Et selon les estimations de l'étude "Kannari 1" débutée en 2013, comment 14 % des adultes guadeloupéens et 25 % des Martiniquais se retrouvent au-delà des normes en ce qui concerne la concentration acceptable de chlordécone dans le sang. Au final, sont donc concernées 1/5 des surfaces agricoles guadeloupéennes utiles et 2/5 en Martinique, des chiffres rendus public en 2011 dans un rapport publié par Yves-Marie Cabidoche et Magalie Lesueur Jannoyer (cf. la revue "Innovations Agronomiques"). Puisque l'État français a mis en place ses "plans chlordécone", la priorité est à la diminution des stocks de pesticides dans les sols et chez les citoyens.

Un scandale sanitaire qui semble encore flou pour les habitants de l'Hexagone et tous ceux qui y sont étrangers. Quant aux autorités, elles ont manifestement encore du mal à gérer cette crise qui dure depuis bien trop longtemps. Mais Charles Aznavour ne nous avait-il pas prévenus que la misère semble moins pénible au soleil ?



# L'ouragan Kepone

Soluble dans l'eau et très peu volatile, la molécule  $C_{10}Cl_{10}O$  cumule 10 atomes de carbone, 10 de chlore et un seul d'oxygène. Des propriétés qui la rendent difficilement biodégradable dans la nature.

En 2020, Line Lomheim et ses confrères ont publié un article démontrant les premiers signes encourageants d'une possible déchloration par des moyens chimiques. L'INRAE parle cependant d'une pollution durable entre « 1 à 5 ou 6 siècles, suivant le type de sol ». À l'heure actuelle, les deux solutions majeures envisagées pour entamer une dépollution des sols sont la séquestration et la dégradation. Par séquestration, on entend l'ajout de matière dans les sols pour qu'elle se disperse à moindre mesure. Elle se retrouve donc piégée mais reste présente. La dégradation, grâce à des agents chimiques spécifiques qui pourraient réduire la concentration de chlordécone, semble préférable. Cependant, elle reste actuellement difficilement réalisable à grande échelle, c'est-à-dire hors laboratoire.

## De la terre à l'assiette

Du côté de l'exposition alimentaire, la réglementation européenne "CE 395/2005" indique les limites maximales de résidus à destination des denrées consommables, calculées pour évaluer les risques de contamination en fonction des valeurs toxicologiques de référence. Du fait de sa forte rémanence, on peut encore retrouver la molécule dans les denrées consommables animales, végétales et dans l'eau. Via la chaîne alimentaire, les populations antillaises se sont lentement empoisonnées. Luc Multigner, chercheur épidémiologiste à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), apporte quelques explications sur la façon dont la molécule circule dans l'organisme humain :

« La contamination chez l'être humain se fait par voie orale. C'est l'absorption de la molécule qui lui permet de la faire voyager via le tube digestif avant qu'elle ne passe dans le sang. Elle est métabolisée via le système hépatique ».



## Échelles réelles ou casse-pipe antillais ?

Depuis fin 2022, la population a l'opportunité de se rendre chez son médecin traitant pour demander un bilan de chlordéconémie. Il s'agit d'une prise de sang pour évaluer le taux de chlordécone présent dans l'organisme. Cette campagne, menée par l'ARS (Agence régionale de santé), vise surtout les personnes potentiellement les plus exposées. En Guadeloupe, les habitants du croissant bananier, dans la périphérie de Basse-Terre, sont par définition les plus concernés. Mais une fois encore, le docteur Luc Multigner n'est pas convaincu :

« La chlordéconémie, c'est du pipeau. Il ne s'agit pas d'une étude sérieuse où on peut voir l'évolution de l'état de santé des patients et leur taux de chlordécone dans le sang sur le temps. On va prendre ici des chiffres, à destination des particuliers qui demandent ces prises de sang. Et puis quoi ? Il n'y a aucun suivi. Alors certes, vous allez avoir des chiffres mais si on ne prend pas la peine d'étudier la baisse ou la hausse chez ceux qui font la démarche, ces chiffres ne rimeront à rien. De toute façon, en tant que résidents sur le territoire, s'ils font la démarche, c'est qu'ils savent déjà qu'ils sont

contaminés, comme la majorité de la population ».

Les chiffres obtenus sont basés sur des concepts mis en place par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). On parle de LMR (Limites maximales de résidus) et de VTR (Valeurs toxicologiques de référence). Sur le site de l'ARS Martinique, on peut lire : « Les limites maximales de résidus (...) sont les concentrations maximales en pesticide autorisées légalement dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ».

En ce qui concerne les VTR, ce terme « regroupe l'ensemble des valeurs proposées pour qualifier ou quantifier un risque pour la santé humaine lors d'une exposition à une substance donnée, la substance active d'un pesticide par exemple ». Alors qu'elles étaient fixées depuis 2003, on a révisé ces valeurs pour prendre en compte un nouvel aspect, l'exposition chronique, en plus de l'exposition aiguë au chlordécone. Dans son nouvel avis de 2021, l'ANSES recommande d'abaisser la tolérance à 0,17 µg/kg de masse corporelle par jour, contre 0,5 µg/kg auparavant. Une mise à jour qui pose question, puisque pendant des années, les

taux de VTR calculés, soi-disant "acceptables", valaient quasi le triple d'aujourd'hui...

### **Prostate, prostate, dis-moi qui est le plus en danger**

L'aspect le plus décrié dans cette contamination est l'augmentation des risques de cancers de la prostate. Alors que la Guadeloupe et la Martinique détiennent le record du monde du nombre de cancers de la prostate, différents programmes cherchent encore à consolider la théorie du  $C_{10}Cl_{10}O$  comme promoteur tumoral. D'autres affirment déjà en être convaincus. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publie en mars 2021 le rapport "Maladies professionnelles. Cancer de la prostate en lien avec les pesticides incluant le chlordécone". La conclusion ne laisse aucune place au doute : en parlant de « (...) la relation causale entre le cancer de la prostate et l'exposition aux pesticides en général, et au chlordécone en particulier », « (...) les données montrent un excès significatif et reproductible du cancer de la prostate parmi les sujets exposés aux pesticides ». Avant d'ajouter, dans un article

sur son site datant de juillet 2021 : « L'expertise conclut à une relation causale probable entre le risque de survenue du cancer de la prostate et l'exposition aux pesticides dont le chlordécone ».

Pour l'exposition des nourrissons, qu'elle soit pré- ou post-natale, plusieurs études ont aussi conduit à des mises en garde. Après l'étude "Hibiscus", la cohorte Timoun<sup>58</sup>, rassemblant plus d'un millier de femmes enceintes entre 2014 et 2017, a permis aux chercheurs de récolter des données indispensables pour comprendre comment la contamination impactait femmes enceintes et jeunes enfants. Parmi les effets néfastes observés potentiellement en lien avec la molécule, on retient : un risque accru de réduction du temps de grossesse (naissance induite par un problème venant de la mère), un risque accru de prématurité (induite, elle, par l'enfant), une influence sur le statut pondéral lors du développement de l'enfant (sujet encore discuté), des risques de troubles dans le neurodéveloppement de l'enfant (au niveau moteur, comportemental et cognitif), un risque de tremblements des membres, un risque de dérèglement hormonal, ... Tous ces risques surviendraient à partir d'un

---

<sup>58</sup> "Petit enfant", en créole.

certain taux de chlordécone présent dans l'organisme.

L'empoisonnement des ouvriers d'Hopewell avait déjà démontré en 1975 qu'une exposition (ici très aiguë, c'est-à-dire forte mais sur une durée moindre) amenait des symptômes graves. Ce que les scientifiques appelaient alors "le syndrome

"Kepone" englobait déjà cancer de la prostate, tremblements, atteintes neurologiques, testiculaires et hépatiques.

Depuis décembre 2021, les pathologies liées à l'exposition à la molécule ont enfin été reconnues comme maladie professionnelle par l'État français. Réel progrès ou prise de conscience tardive ?

Plus d'infos : <https://www.martinique.ars.sante.fr/media/17396/download?inline>

<https://www.chlordecone-infos.fr/sites/default/files/documents/Livretchlordecone2023.pdf>

## Quand le progrès tourne au cauchemar : la hantise des Antilles

La crise du chlordécone a impacté des familles entières sur plusieurs générations. Que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, la population locale en tire un sentiment plutôt amer. Comment justifier l'immobilité des autorités françaises, dès lors qu'une pollution grave est découverte sur son territoire ?

Matthieu Fintz, dans son ouvrage de 2009 intitulé "L'autorisation du chlordécone en France 1968-1981", insiste sur les notions utilisées pour introduire la molécule toxique sur les terres antillaises. Il y dénonce le « règne du provisoire » que les autorités ont mis en avant :

« (...) c'est une erreur de langage d'affirmer que le chlordécone (Kepone et Curlone) a été homologué en France. Son emploi n'a fait l'objet que d'autorisations provisoires qui, contrairement au Mirex, n'ont jamais été confirmées par une homologation au moins jusqu'au 30 juin 1981... ».

Une manière de ne pas assumer totalement les dérives dans lesquelles la Commission des Toxiques est tombée en 1972, alors que plusieurs rapports faisaient déjà état de la dangerosité du produit, notamment grâce à des études menées sur des rats.

### Des différences notables entre les Français de l'Hexagone et les autres

Malcolm Ferdinand est ingénieur en environnement, docteur en philosophie, homme politique et chercheur au CNRS. Depuis 12 ans, il travaille sur ce sujet épineux. En 2015, il (re)met en lumière cette pollution avec des mots cinglants dans la "Revue française des affaires sociales". Une pollution qu'il qualifie de « durable, généralisée et délétère pour la santé publique ». Il entend y « (...) montrer que cette affaire comporte aussi des enjeux politiques spécifiques à l'histoire de ces sociétés postcoloniales et postesclavagistes » (p. 164). Il y met aussi en cause la responsabilité de l'État français, en raison de l'autorisation de mise en circulation de la

molécule sur le marché, du retard avec lequel elle a été retirée et du silence qui leur a emboîté le pas, malgré le nombre ahurissant de rapports et études publiés sur le sujet.

Lors des auditions de la “Commission d’enquête sur l’impact du chlordécone et du paraquat” présentées à l’Assemblée Nationale, il présente une comparaison internationale des lieux où le chlordécone a été utilisé : il souligne la rapidité de prise en charge des États-Unis, qu’il oppose à l’immobilité totale du système français. Il insiste, selon les sources auxquelles il a eu accès : un an seulement après le début de la pollution, plusieurs instances y avaient réprimandé l’usine détentrice du brevet, pour ensuite suspendre son autorisation de produire et enfin l’interdire complètement aux États-Unis. Il explique : « 3 jours après avoir été informée, [l’Agence américaine de l’environnement] procède à des tests systématiques des sols, des eaux et de l’air autour de Hopewell. En 3 jours. En France, il faudra attendre 1999, 22 ans après la première alerte du rapport Snegaroff en 1977... ».

De son côté, Malcolm Ferdinand développe ses hypothèses appuyant une « discrimination [à l’encontre] des citoyens

ultramarins » (op.cit., p. 174). Se sentant abandonné par la métropole, à l’instar de la majorité de la population antillaise, il en ressort des raisons qui expliquent que ce scandale soit possible dans les territoires d’outremer et non sur le sol de la métropole française. Sans pesticide de substitution avéré aussi efficace pour lutter contre les charançons, les autorisations ont été reconduites « par deux fois au-delà de la limite fixée par le droit, [ce qui] alimente le sentiment d’une citoyenneté de seconde zone ». En effet, lorsqu’une cargaison de patates douces contaminées arrive en métropole en 2002, elles sont saisies à Dunkerque et aussitôt détruites. Ce scandale affole la presse et les autorités locales, qui s’insurgent alors de voir débarquer sur le territoire des denrées polluées. Il n’en est rien dans les Antilles, où toutes les denrées souillées par le chlordécone ont continué et continuent de circuler malgré une volonté de contrôler les circuits d’approvisionnement des citoyens.

Dans les colonnes de Mediapart, le 22 novembre 2022, Maître Christophe Leguevaques s’indignait de la réponse de la Justice aux associations qui défendent les victimes de l’environnement : « Peut-on laisser impuni un crime qui concerne plus d’un million de personnes ? Il faut appeler

un chat un chat : c'est un crime colonial qu'on essaye de dissimuler en effaçant les traces et en affirmant que le temps a passé ».

### **Ironie : deux fois plus de chance d'être Antillais**

Il soulève enfin le fait que les limites maximales de résidus (LMR) sont plus élevées sur les îles que dans l'Hexagone. En 2014, Philippe Verdol soulève également ce point discriminatoire : les valeurs toxiques de références (VTR), qui constituent une échelle à laquelle on se réfère pour connaître l'importance de la contamination au chlordécone dans l'alimentation aux Antilles, sont deux fois plus élevées qu'en France (cf. "Du chlordécone comme arme chimique française en Guadeloupe et en Martinique et de ses effets en Europe et dans le monde, plainte et demande de réparations"). On souhaite par là écarter en Europe tout risque de contamination au chlordécone, ce qui semble impossible au vu de l'étendue de la pollution sur les sols antillais, « lieux de l'inégalité », selon les mots de Malcolm Ferdinand.

Plus récemment, Jessica Oublié, autrice de "Tropiques Toxiques", une bande dessinée sur le scandale du chlordécone,

nous explique la façon dont elle perçoit la réaction de la population :

« Cécile Marre, journaliste à "Martinique La Première", venait en décembre 2017 de faire un reportage qui s'appelait "Martinique - chlordécone : le scandale est-il devant nous ?", ça a été un électrochoc. Dans ce reportage, elle dénonce les impacts sanitaires et le cadre réglementaire qui n'offre en réalité qu'une sécurité relative pour les populations exposées à la molécule coûte que coûte. Ce n'est que théorique, finalement, avec la question de la limite maximale de résidus. En Europe, les limites maximales de résidus ont été fixées à 10 µg/kg pour les substances classées dangereuses, cancérigènes ou à risque. Mais en 2006, une modification a été faite dans les Antilles pour consommer des aliments qui pouvaient comporter des taux allant jusqu'à 20 µg/kg. Cette prise de décision a soulevé une nouvelle vague de contestation, d'une part chez les militants antillais et d'autre part, dans la communauté scientifique qui s'est retrouvée quelque peu perplexe. Alors qu'on tente d'éradiquer le problème, on permet la consommation d'aliments encore plus imprégnés ? Certains ont perçu cela un peu comme un nouvel accord pour nous laisser nous empoisonner une seconde fois ».

Qu'elle soit jugée postcoloniale, postesclavagiste ou discriminatoire, il n'en résulte pas moins que cette crise n'épargne personne dans les Antilles. Elle est la preuve pour certains militants antillais d'une

différence de traitement entre la population hexagonale et les populations insulaires. Pour d'autres, elle montre que le rapport financier a prévalu pendant 20 ans sur la santé de 800000 Antillais et expatriés.

## Un château de sable balayé par l'Outremer

Après tous les efforts fournis depuis 2006 par les associations de défense des citoyens, le verdict est finalement tombé le 25 novembre 2022. Non-lieu. Manque de preuves. Prescription. C'est ce qu'il faut dès à présent retenir de la décision rendue à Paris par le procureur de la République dans le dossier "Antilles vs. chlordécone".

### **Des liens avérés**

En Guadeloupe et en Martinique, l'État français a mis en place des "plans chlordécone" pour essayer d'endiguer la pollution des terres. Ils sont prévus pour décontaminer, apprendre aux riverains et tenter d'épargner les générations futures, précisément parce que la situation critique des Antilles commençait à se faire connaître. En métropole, malgré les rapports et chiffres publics attestant de l'ampleur des dégâts, on ne voit aucun lien entre l'empoisonnement des Antillais et le chlordécone. Cherchez l'erreur...

Un médecin de la région Basse-Terre, qui souhaite rester anonyme, affirme avoir rencontré un membre de l'IREPS (Instance

régionale d'éducation et de promotion de la santé) :

« Les agents se sont déplacés jusqu'au cabinet et distribuent les documents concernant la campagne de chlordéconémie en main propre. J'ai même dû signer le registre pour affirmer que je les avais bien reçus ».

Les documents en question comportent toutes les marches à suivre dans le cas où un patient souhaite enclencher le dépistage.

Rappelons que cette molécule était déjà interdite aux États-Unis avant son utilisation massive par les producteurs de bananes dans les Antilles françaises. Dès lors, on peut se poser la question suivante : quelle preuve supplémentaire de sa toxicité faut-il ? Plus de cancers ? Plus d'enfants pas encore nés et déjà exposés à des substances nocives ? En vérité, il faudrait davantage de liens, de corrélations évidentes. La Guadeloupe fait rêver l'État français quand il s'agit d'y envoyer ses futures "miss france" en shooting photo. Quid de ce combat



invisible qu'il tente d'enterrer dans le sable une fois pour toutes, alors que ses citoyens ne peuvent même plus boire l'eau du robinet ? Un pays prétendument civilisé qui laisse sa civilisation insulaire subir les séquelles de ses mauvaises décisions passées, ça laisse songeur...

### **Plus c'est gros, plus ça passe**

Lors de la commission d'enquête à l'Assemblée nationale du 25/09/2019, Éric Godard, ingénieur agronome chargé d'une mission ministérielle pour les "plans chlordécone", confie qu'un bilan rendu en 1996 fait état d'une bonne qualité des eaux. Les scientifiques, eux, tiraient déjà la sonnette d'alarme depuis plus de 20 ans. Mauvais calculs ou mauvaise foi ? Le média "Martinique La Première" publie un bref article à ce sujet et relève :

« L'audition de l'ancien délégué interministériel chargé du dossier chlordécone en Martinique, aujourd'hui à la retraite, aura été des plus émouvante. Alors qu'il est interrogé par les membres de la commission, il va craquer et c'est en pleur qu'il avouera savoir que dès 1991 le laboratoire de l'école de la santé avait détecté le chlordécone dans l'eau de Martinique et de Guadeloupe ».

Lors de cette audition, il dénonce l'opacité des services avec lesquels il devait collaborer pour acquérir certains chiffres attestant de l'ampleur de la contamination. « À mon sens, l'État a commis des imprudences, sinon des fautes », conclura-t-il. Une concession que fera également le Tribunal administratif de Paris début 2022, tout en faisant les demandes d'indemnisation des plaignants.

Pour Jessica Oublié, autrice de la bande dessinée « Tropiques Toxiques », c'est une nouvelle source d'incompréhension :

« Mais sur quoi nous donne-t-on un non-lieu ? Il y a des faits historiques qui ne sont pas du tout de l'ordre du négociable. Ce sont des faits établis. Ce scandale (enfin, il n'y en a pas qu'un) va permettre de prendre en compte le fait que face aux législateurs français, notre voix n'a pas été entendue. Mais la Loi prévoit que, en tant que pays appartenant à la Communauté européenne, on puisse aussi saisir le législateur européen pour expliquer que nous subissons une injustice. Je pense que ce qu'il se passe ici fera bouger les lignes du droit environnemental. Il faudrait que nous, Guadeloupéens et Martiniquais, ayons cette capacité à travailler main dans la main, à

hisser nos 800000 voix sur la scène internationale pour dire : “Regardez ce qui nous arrive aujourd’hui. Si on n’y prend pas garde, c’est ce qui vous arrivera demain”. Qui nous dit que ce qu’il s’est passé hier ne se reproduira pas demain et qu’on ne tombera pas dans des formes constantes d’injustice environnementale si cela n’est pas puni ? Un non-lieu, ça veut dire une non-reconnaissance de la Justice française de ce qui se passe sur son propre territoire. Il y a eu là une incapacité à pouvoir protéger les populations. Il faut prendre ce non-lieu comme une manière d’aller chercher de la ressource ailleurs. Mais davantage ensemble ».

### **Y-a-t-il prescription, docteur ?**

Il aura fallu pas moins de 16 années pour que la Justice réponde aux premières plaintes déposées en 2006 par 4 associations engagées dans ce combat en Guadeloupe et en Martinique. Des associations qui avaient réquisitionné la Justice pour faire reconnaître les droits des victimes et l’impact environnemental du chlordécone. En novembre 2022, le procureur du parquet de Paris annonçait demander un non-lieu pour cette affaire. Le motif ? Prescription sur certains faits, manque de liens avérés

entre les symptômes et la molécule (malgré les nombreux rapports scientifiques publiés), vices de procédure... De toute évidence, si l’État se condamnait, le serpent se mordrait la queue.

Julien Sartre écrivait le 22 novembre 2022 pour le compte de Mediapart :

« Le procureur de la République de Paris souligne que les faits de "mise en danger de la vie d’autrui (...) ne constituaient pas une infraction pénale avant le 1er mars 1994". Le parquet estime également qu’un “(...) obstacle procédural se dresse du fait de la déperdition des preuves. Ainsi, les échantillons prélevés et analysés au cours de ces procédures ont été malencontreusement détruits lors de travaux entrepris dans les entrepôts où ils étaient conservés” ».

Pour rappel, en 2018, l’Élysée tentait déjà de faire oublier les propos maladroits du président Emmanuel Macron lorsqu’il qualifia le pesticide de dangereux mais non cancérigène. Ce n’est donc pas une nouveauté, que le sujet se voie rabaissé au plan d’erreur, au lieu d’être qualifié comme il se doit de crime contre l’environnement et la population. Début 2023, l’ordonnance de non-lieu définitive a laissé sans voix les parties civiles. Maître Harry Durimel, lui,

n'en a pas fini. Il a la volonté de faire appel de cette décision. Les victimes retiendront finalement la date du 2 janvier 2023 comme la fin du premier combat, avec comme verdict, une victoire par K.O. de la Justice française.

## Comme Candide, il faut cultiver notre jardin

Après cette conclusion du parquet de Paris délivrée en 2023, la population s'est retrouvée une nouvelle fois bafouée dans ses droits. Malgré la sénilité qui semble atteindre l'État dès que ça l'arrange, le peuple et la terre se souviennent, eux. Comment vivre en sachant qu'on est contaminé pour plusieurs siècles ? Comment ne pas céder au fatalisme ambiant et à l'aveuglement qui règne en maître dans cette affaire ? Il faut continuer à vivre. Avancer et cultiver son jardin...

### **Sacrée banane**

En Guadeloupe, sur les marchés de la région de Basse-Terre, des agents vérifient la conformité des aliments destinés à la consommation humaine. En particulier les œufs, les poissons et les cultures dites sensibles. Les racines et tubercules absorbent la molécule dans leurs couches superficielles, qui indiquent, en cas de contamination, des concentrations largement supérieures aux limites maximales de résidu. Ironie du sort, les bananes se classent parmi les aliments les moins contaminés au chlordécone sur les îles,

puisque la molécule possède une fixation dans le sol qui ne lui donne pas l'occasion de remonter jusqu'aux fruits situés en hauteur.

Le programme JaFa (pour "Jardins familiaux") offre ses conseils afin de limiter l'exposition des citoyens, à qui la culture des jardins créoles offre encore du plaisir malgré la pollution. Comme Boris Durand, des animateurs du programme se rendent chez les particuliers pour leur offrir une expertise gratuite des sols.

D'autres, comme Frédéric Bourseau, maraîcher et animateur, se rendent chez les bénéficiaires pour leur délivrer des conseils sur mesure si leurs terres sont déjà confirmées positives au pesticide.

Pour eux comme pour les agriculteurs, il s'agit donc aujourd'hui de choisir correctement le type de culture exploitable en fonction des taux de pesticides observés dans les terres. Il s'agit également de rester attentif à la provenance des aliments consommés, de les laver généreusement et de les éplucher quand cela s'avère nécessaire. Le mieux consiste à éviter de consommer

des aliments que l'on sait pollués. Du bon sens qui semble parfois difficilement applicable. Le réseau trophique est un cercle vicieux dans lequel l'Homme contaminant récolte la graine empoisonnée qu'il a semée.

### **Ti jadin kréyol<sup>59</sup> à surveiller**

Comme le sous-entendent Pauline De Rock et al., dans "Recherche des voies de contamination des écosystèmes côtiers de Martinique par le chlordécone" (2020), tant que la terre ne sera pas purifiée de son poison, il semble impossible de contrôler les écoulements qui contaminent les eaux marines dans lesquelles sont quotidiennement pêchés les poissons et crustacés. Ainsi, tout le système d'agriculture et d'élevage local se retrouve perturbé. Les adaptations sont pourtant nécessaires et parfois peu coûteuses. Les résultats de l'étude "Kannari 1", dévoilés en 2014, ont permis aux propriétaires de jardin créole de se prémunir des risques au mieux. Par exemple, élever ses poules hors sol, ce qui permet d'éviter qu'elles se contaminent dans une terre impure, est devenu la norme dans les régions touchées. De même, il est fortement conseillé de ne plus nourrir ses animaux à même le sol mais dans des

réipients surélevés. L'ANSES va même plus loin, en recommandant des habitudes alimentaires contrôlées : consommer maximum 4 fois par semaine des produits de la pêche issus de circuits courts, maximum 2 fois par semaine des légumes racines et tubercules, ne pas consommer de denrées venant des rivières jugées contaminées, ni d'oeufs de poules élevées en zones contaminées.

Les jardins créoles sont des lieux permettant aux familles de cultiver et de se nourrir, parfois jusqu'à l'autosubsistance. On y retrouve souvent des variétés diverses en grand nombre. Dans les familles créoles, ils possèdent encore à l'heure actuelle une dimension culturelle importante, véhiculant des notions de partage et d'écologie. Les denrées récoltées font cependant partie du circuit informel et méritent d'être examinées pour éviter d'empoisonner les êtres chers qui partagent les douces récoltes des potagers.

---

<sup>59</sup> "Petit jardin créole".

## “Toute la pluie n’enlève pas la force du piment”

Depuis 2006, les associations se démènent pour faire reconnaître leurs droits. Et c’est d’un revers de la main, que Paris a encore une fois pris la décision de repousser les Antilles. Malgré les rapports alarmants des scientifiques, les autorités ont outrepassé les avis et se sont arrêtées aux bénéfices qu’ils pouvaient tirer du monopole de la banane.

En 2022, une étude d’Irina Comte et al., publiée dans la revue “Environmental Pollution”, indiquait que la demi-vie du chlordécone pourrait être de 5 ans. « Cette valeur signifie que, tous les 5 ans, la concentration de chlordécone serait divisée par 2 dans les sols, laissant entrevoir une concentration de chlordécone sous le seuil de détection à l’horizon 2050-2070 », est-il précisé sur “<https://www.inrae.fr>”. Mais plus récemment, d’autres chercheurs (Pierre-Loïc Saaidi et al., 2023) ont questionné la plausibilité de cette publication, jugée trop optimiste : « L’hypothèse d’une durée de contamination “longue” (...) doit être privilégiée ». Une fausse joie de plus dans ce dossier épineux. Et bien que la question du taux de chlordécone sous les seuils de détection soit

constamment mise sur la table, quid des effets “cocktail” concernant les autres pesticides auxquels sont exposées les populations ?

De son côté, l’étude “Kannari 2” prévoit d’étudier l’évolution de la population et de l’imprégnation des sols. Les résultats sont prévus pour fin 2023. Pour cela, il faudra réévaluer les valeurs toxicologiques de référence chez les citoyens afin d’établir le profil type des personnes à risques. Les autorités souhaitent désormais mieux suivre et contrôler l’évolution de l’imprégnation du taux de chlordécone dans les populations de Guadeloupe et de Martinique. On le rappelle, les chiffres donnés en 2018 par l’étude “Kannari 1” indiquent que 92 % de la population des 2 îles est contaminée par la molécule.

Même si le volet juridique semble être revenu au point mort, les Guadeloupéens et les Martiniquais souhaitent continuer à se battre. Par le biais de manifestations ou de soutien envers ceux qui se rendent à Paris pour plaider ses causes, une grande partie de la population antillaise exprime encore souvent sa détermination à faire reconnaître

qu'une injustice a été commise. Sur place, les associations se démènent pour étendre les connaissances des citoyens et leur épargner les complications survenant après une exposition prolongée à la molécule. Elles espèrent aussi pouvoir continuer à véhiculer

leurs valeurs culturelles, notamment avec les jardins créoles, dans l'espoir qu'un jour, le papillon soit guéri et qu'on puisse y lire : "Bienvenue sur l'île aux belles eaux, qu'on peut désormais boire".